
RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2025

SOMMAIRE

PREAMBULE	4
CONTEXTE ECONOMIQUE ET FINANCIER	5
MONDE, ZONE EURO ET TERRITOIRE NATIONAL	5
LA LOI DE FINANCES POUR 2025 : MESURES PRINCIPALES : PARTICULIERS, ENTREPRISES, ETAT	6
LA LOI DE FINANCES POUR 2025 – LES POINTS SPECIFIQUES AUX COLLECTIVITES TERRITORIALES...	8
RETROSPECTIVE 2024	10
<i>LES GRANDES LIGNES PROVISOIRES DU COMPTE ADMINISTRATIF 2024.....</i>	<i>10</i>
SECTION DE FONCTIONNEMENT - DEPENSES	10
SECTION DE FONCTIONNEMENT - RECETTES	13
SECTION D'INVESTISSEMENT – DEPENSES	19
SECTION D'INVESTISSEMENT- RECETTES	23
CHARGES FINANCIERES	24
LES ORIENTATIONS FINANCIERES DU BUDGET PRIMITIF 2025	26
<i>LES PERSPECTIVES EN TERMES DE DEPENSES</i>	<i>26</i>
UNE ADEQUATION DIFFICILE ENTRE UN CONTEXTE GEOPOLITIQUE AGITÉ ET UNE MAITRISE NECESSAIRE DES CHARGES DE FONCTIONNEMENT	26
DES CHARGES DE PERSONNEL ADAPTEES	27
DES AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE EN LEGERE AUGMENTATION.....	27
DES CHARGES FINANCIERES EVOLUTIVES MAIS CONTENUES.....	28
<i>LES PERSPECTIVES EN TERMES DE RECETTES</i>	<i>28</i>
UNE FISCALITE ET UNE TARIFICATION DES SERVICES STABILISEES	28
LES RELATIONS FINANCIERES AVEC L'AGGLOMERATION	29
DES DOTATIONS ET SUBVENTIONS EN STAGNATION	29
UNE VILLE DYNAMIQUE, ANIMEE ET RICHE DE SON TISSU ASSOCIATIF	31
CULTURE/SPORTS/LOISIRS	31
SANTE/SOCIAL, JEUNESSE ET CITOYENNETE	33
L'AMELIORATION DU CADRE DE VIE DES ANDELYSIENS : LES GRANDS PROJETS STRUCTURANTS 2025	34
<i>LES PROGRAMMES D' ACTIONS</i>	<i>34</i>
Programme 1/ La création d'un pôle multi-activités intégrant une maison de santé pluri professionnelle	34

Programme 2/ Valorisation du patrimoine historique : poursuite des études préalables à la restauration de l'Église et de l'orgue Saint-Sauveur et plan pluriannuel d'investissement sur la collégiale Notre-Dame.....	38
Programme 3/ Les projets de développement urbain et territorial	39
Programme 4/ Des actions environnementales vers une politique de développement durable	42
Programme 5/ La poursuite du plan de rénovation des voiries communales et espaces publics, d'enfouissement des réseaux et de développement de la vidéo protection	44
Programme 6/ Le réaménagement et l'amélioration des bâtiments publics	45
Programme 7/ l'acquisition de matériels	46
LE FINANCEMENT DES OPERATIONS	47

PREAMBULE

Depuis la loi « Administration Territoriale de la République » (ATR) du 6 février 1992, la tenue d'un débat d'orientations budgétaires (DOB) s'impose aux communes et plus généralement aux collectivités dans un délai de deux mois précédant l'examen du budget primitif. Première étape du cycle budgétaire annuel des collectivités locales, le DOB est un document essentiel qui permet de rendre compte de la gestion de la ville (analyse rétrospective).

L'article 107 de la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République, dite loi « NOTRe », publiée au journal officiel du 8 août 2015 a voulu accentuer l'information des conseillers municipaux.

Aussi, dorénavant, le DOB s'effectue sur la base d'un rapport élaboré par le maire sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés, l'évolution des taux de fiscalité locale ainsi que sur la gestion de la dette.

Le DOB n'est pas qu'un document interne : il doit être transmis au préfet de département et au président de l'EPCI dont la commune est membre mais aussi faire l'objet d'une publication. Il est à noter que désormais, le débat ne devra pas seulement avoir lieu, il devra en outre être pris acte de ce débat par une délibération spécifique.

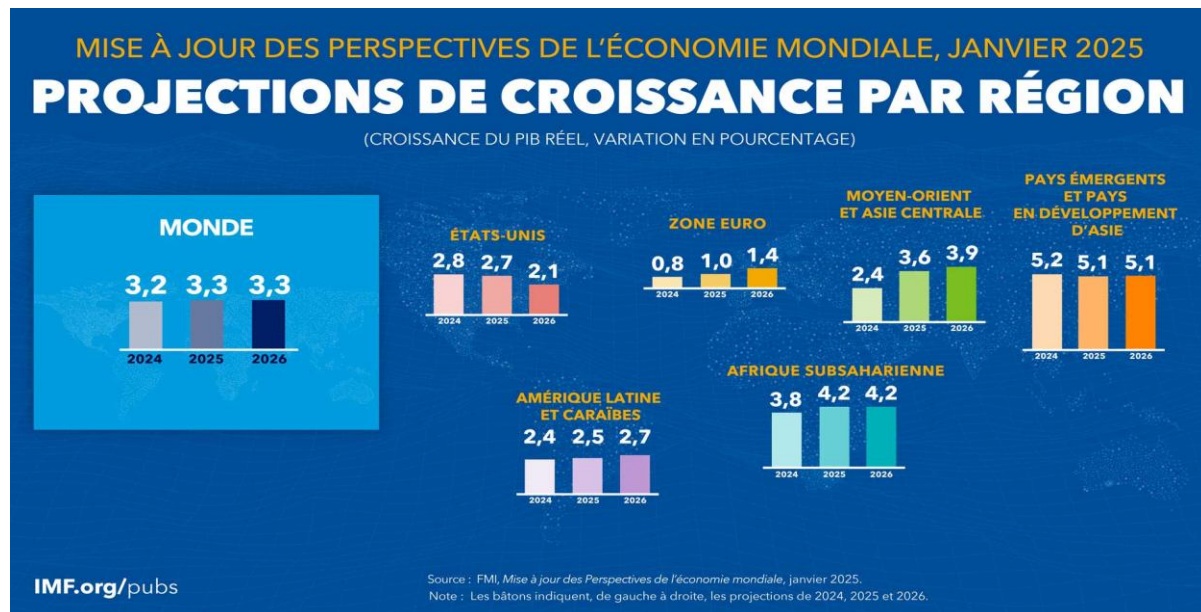
Ce débat doit en effet permettre au conseil municipal de discuter des orientations budgétaires qui préfigurent les priorités qui seront affichées dans le budget primitif voire au-delà pour certains programmes lourds. Mais ce doit être aussi l'occasion d'informer les conseillers municipaux sur l'évolution financière de la collectivité en tenant compte des projets communaux et des évolutions conjoncturelles et structurelles qui influent sur ses capacités de financement.

La présente note a donc pour objet de fournir les éléments utiles à la réflexion en vue de la prochaine séance du Conseil municipal. Il y a lieu d'indiquer en outre qu'il est prévu de voter le budget primitif en mars 2025,

CONTEXTE ECONOMIQUE ET FINANCIER

MONDE, ZONE EURO ET TERRITOIRE NATIONAL

Projections du FMI



Zone euro	0,8	1,0	1,4
Allemagne	-0,2	0,3	1,1
France	1,1	0,8	1,1
Italie	0,6	0,7	0,9
Espagne	3,1	2,3	1,8
Japon	-0,2	1,1	0,8
Royaume-Uni	0,9	1,6	1,5
Canada	1,3	2,0	2,0
Autres pays avancés	2,0	2,1	2,3

Selon l'Insee, la France, déjà pénalisée au même titre que d'autres pays européens par la faiblesse de l'investissement liée à des conditions de crédit restrictives, de même qu'une consommation atone et un niveau d'épargne élevé, pâtit également depuis l'été 2024 d'une forte incertitude politique et budgétaire.

Malgré de nombreuses incertitudes liées à l'instabilité politique nationale et au contexte international, l'inflation devrait diminuer et permettre « un retour de gain de pouvoir d'achat sur les salaires ». Cependant, un pic de chômage est attendu pour 2025 autour de 8%.

LA LOI DE FINANCES POUR 2025 : MESURES PRINCIPALES : PARTICULIERS, ENTREPRISES, ETAT

La Loi de Programmation des Finances Publiques (LPFP) pour les années 2023 à 2027 visait un retour du déficit public sous le seuil des 3% de PIB à l'horizon 2027. L'objectif du seuil des 3% a été reporté en 2029.

Le vote du budget de l'État étant impossible avant, le 01 janvier 2025, une loi spéciale pour la continuité du fonctionnement des services publics avait été promulguée le 20/12/2024 et un décret le 30/12/2024. Le 06/02/2025, le Projet de Loi de Finances 2025 a été adopté par le parlement et la Loi, promulguée le 14 février.

La loi de finances pour 2025 prévoit de redresser les comptes publics de 50 milliards d'euros et de ramener le déficit public à 5,4% du PIB en 2025 après un dérapage à 6,1% en 2024 et après 5,5% en 2023. La part de la dette publique atteindrait 115,5% du PIB. Le déficit de l'État s'élèverait à 139 milliards d'euros (Md€).

Mesures pour les particuliers

- **Le barème de l'impôt sur le revenu est indexé sur l'inflation**, à hauteur de 1,8%. Ce pourcentage augmente d'autant le niveau de revenu qui correspond aux cinq tranches d'imposition. Selon l'Observatoire français des conjonctures économiques (OFCE), sans cette indexation, un peu plus de 17 millions de foyers auraient vu leur imposition augmenter.
- **Une "contribution différentielle" sur les hauts revenus (CDHR)**. Concrètement, un effort temporaire, sur une année, sera demandé aux ménages les plus aisés : les contribuables dont le revenu fiscal de référence dépasse les 250.000 euros (500.000 euros pour un couple) seront imposés à hauteur d'au moins 20%. Gain espéré : 2 milliards d'euros.
- **Un malus renforcé sur l'achat de voitures thermiques**, à partir du 1^{er} mars. Le seuil de déclenchement (le niveau d'émission de CO2 à partir duquel on paye cette surtaxe) est fixé à 113 g/km de CO2, contre 118 g/km de CO2 jusqu'à présent.
- **Le taux de TVA sur la fourniture et la pose des chaudières à gaz** passe à 20%.
- **La taxe sur les billets d'avion augmente**, passant notamment de 2,63 euros à 7,30 euros pour un billet en classe économique vers la France ou l'Europe.
- **Le plafond des frais de notaires** (les droits de mutation à titre onéreux ou DMTO), perçus par les départements, est relevé de 0,5 point pour l'achat d'un bien immobilier, sauf pour les primo-accédants à la propriété.
- **Le prêt à taux zéro (PTZ) accessible aux primo-accédants est étendu** à tout le territoire, sans distinction, pour l'achat **dans le neuf**, qu'il s'agisse d'une construction individuelle ou collective. Jusqu'à présent, le PTZ était accessible seulement aux logements neufs collectifs, en zone tendue. En revanche, les conditions d'achat **dans l'ancien** restent inchangées, c'est-à-dire sous conditions de rénovation énergétique.

Mesures pour les entreprises

- Une **"contribution exceptionnelle" sur les bénéfices des grandes entreprises**. S'appliquant, elle aussi, sur une année, elle concerne les sociétés - environ 400 - qui réalisent un chiffre d'affaires supérieur ou égal à un milliard d'euros et comprend deux taux : 20,6% pour celles dont le chiffre d'affaires se situe entre un et trois milliards ; et 41,2% pour celles dont il est de trois milliards ou plus. Pour un gain espéré de 8 milliards d'euros.
- Une **taxe sur les rachats d'actions**, suivis d'une annulation d'actions conduisant à une réduction du capital, pour les entreprises dont le chiffre d'affaires dépasse un milliard d'euros.
- Le **taux de la taxe sur les transactions financières (TTF)** passe de 0,3 à 0,4%

Mesures destinées à l'État

Pour combler le déficit public, le texte prévoit également de réduire les dépenses de l'État et de ses opérateurs.

- Comme en 2024, l'enseignement scolaire est le premier poste budgétaire de l'État. La suppression annoncée de 4 000 postes d'enseignants est abandonnée.
- Conformément aux lois de programmation, les budgets des ministères régaliens sont préservés : la Défense, l'Intérieur et la Justice. Le budget des Outre-mer a été revalorisé pour répondre notamment à la reconstruction de Mayotte.
- À l'inverse, les budgets de plusieurs ministères diminuent : Travail avec une baisse des aides à l'apprentissage, Enseignement supérieur et Recherche, Écologie, Agriculture, Aide publique au développement... de même que les crédits du Service national universel.
- Les moyens de l'aide médicale d'État (AME) sont maintenus à leur niveau de 2024. Ses règles d'accès restent inchangées.

LA LOI DE FINANCES POUR 2025 – LES POINTS SPECIFIQUES AUX COLLECTIVITES TERRITORIALES

L'effort initial de 5 milliards d'euros demandé aux collectivités est bien ramené à **au moins 2,2 milliards d'euros**, comme l'avaient voté les sénateurs. **Il est institué dès 2025 un « dispositif de lissage conjoncturel des recettes fiscales des collectivités territoriales » (DILICO)** prévoyant un prélèvement de 1 milliard d'€ sur les collectivités (500 millions d'€ pour les communes et intercommunalités, 220 et 280 millions d'€ pour les départements et régions.

Mesures fiscales

- **Mesures en faveur du secteur agricole.** Le texte aménage certaines déductions (épargne de précaution, vaches laitières), améliore l'exonération de taxe foncière, renforce les exonérations en cas de cession au profit des jeunes agriculteurs et annule les hausses prévues sur le gazole utilisé pour les travaux agricoles et forestiers,
- **Sont confirmés dans le PLF 2025 le gel de la TVA et le maintien en l'état actuel du FCTVA** (dont le taux de compensation forfaitaire avait été proposé à 14.85 % contre 16.40% aujourd'hui),
- **Report de trois ans** de la suppression progressive de la cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises,
- **La revalorisation forfaitaire des valeurs locatives cadastrales sera de l'ordre de 1.7%** après des hausses de 7.1% et 3.9% ces deux dernières années.
- **Classement des communes en zones France ruralités revitalisation.** Les communes ayant perdu le bénéfice du régime des ZRR pourront bénéficier des aides du dispositif FRR. Le classement en FRR+ pour les plus vulnérables sera étendu. Enfin, les exonérations des bassins d'emploi à redynamiser sont prorogées.

Dotations

- **La hausse de la péréquation de 290 M€ au total est bien maintenue, avec 150 M€ sur la dotation de solidarité rurale (DSR) et 140 M€ sur la dotation de solidarité urbaine et de cohésion sociale (DSU).** En sachant que les 140 millions d'euros supplémentaires, nécessaires au financement de celle-ci, seront ponctionnés sur la dotation forfaitaire des communes dépassant un certain seuil de richesse et aussi, probablement, sur la dotation de compensation des intercommunalités à fiscalité propre.

- **L'effort de l'État en faveur de la DGF (+149,6 millions d'euros) sera compensé dans le budget par une réduction de la DSIL de "145 millions d'euros",**
- **La dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR) a, elle, été sanctuarisée. Son montant sera identique à celui de l'an dernier (1,046 milliard d'euros en autorisations d'engagement).**
- **Le montant global du Fonds vert** sera bien en baisse par rapport aux 2,5 milliards de la loi de finances pour 2024, mais l'abondement du Fonds vert de 150 millions d'euros par rapport au projet initial préparé par le gouvernement de Michel Barnier est bien confirmé.

Les mesures relatives aux fonctionnaires

- Par ailleurs, si le gouvernement a renoncé à étendre à trois (contre un actuellement) le nombre de jours de carence des **fonctionnaires** en cas d'arrêt maladie, le **taux d'indemnisation de ces arrêts maladie** a été réduit à 90 % (au lieu de 100 %), sauf en cas d'accident du travail ou de maladie professionnelle,
- **Augmentation sur 4 ans du taux de la cotisation patronale d'assurance vieillesse applicable aux rémunérations versées aux fonctionnaires territoriaux, la CNRACL : le taux passe de 31.65 % à 34.65% au 01/01/2025** (37.65% au 01/01/2026, 40.65% au 01/01/2027, 43.65% au 01/01/2028),
- **Gel du point d'indice** : la loi de finances 2025 confirme qu'aucune augmentation générale des salaires des fonctionnaires ne serait appliquée en 2025.

RETROSPECTIVE 2024

LES GRANDES LIGNES PROVISOIRES DU COMPTE ADMINISTRATIF 2024

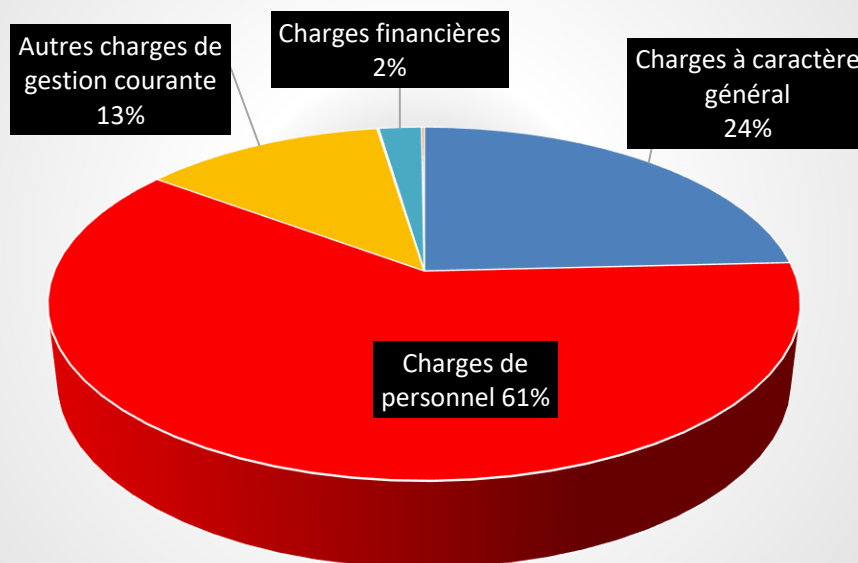
Les résultats 2024 affichent, en dépenses, une évolution moindre par rapport à 2023, qu'elle n'a été entre 2022 et 2023. **Globalement, les dépenses réelles 2024 affichent +1,75% par rapport à 2023 quand 2023 évoluait à +2,31% par rapport à 2022, ceci par une bonne maîtrise des charges à caractère général.** Le réalisé 2024 des recettes de fonctionnement traduit quant à lui deux éléments principaux : des droits de mutation moins importants liés à la conjoncture, des recettes CAF moins importantes que budgétées.

Quant aux investissements, la Ville a fait un effort d'investissement de plus de 560K€ en rapport à 2023, démontant en cela ses intentions de rénover massivement ses bâtiments et espace public.

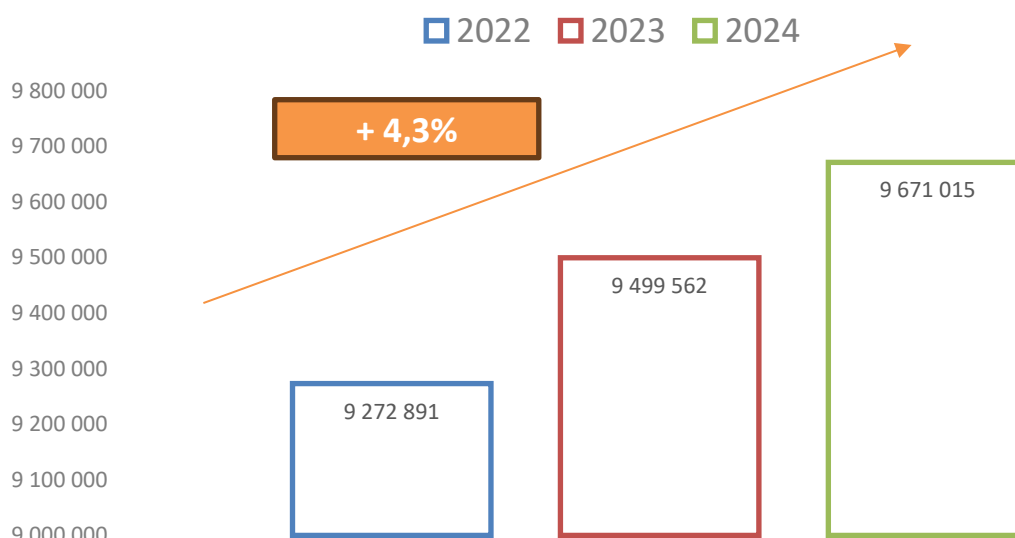
SECTION DE FONCTIONNEMENT - DEPENSES

	Réalisé 2022	Réalisé 2023	Crédits ouverts 2024	Réalisé prévisionnel 2024	% Réalisé prévisionnel 2024/réalisé 2023
Charges à caractère général	2 410 373	2 453 798	2 654 126	2 344 695	-4,45%
Charges de personnel	5 508 638	5 658 342	5 904 040	5 904 040	4,34%
Autres charges de gestion courante	1 157 854	1 178 503	1 210 861	1 201 291	1,93%
Atténuation de produits	518	98	8 360	8 360	8431.61%
Charges financières	195 508	208 821	230 800	212 630	1,82%
Charges exceptionnelles	30 450	18 566	13 643	13 552	-27,01%
TOTAL DEPENSES REELLES	9 303 341	9 518 128	10 021 830	9 684 568	1,75%
TOTAL DEPENSES D'ORDRE	193 784	270 422	317 400	310 794	14.93%
TOTAL	9 497 125	9 788 550	10 339 230	9 995 362	2,11%

Répartition des dépenses réelles 2024



Evolution des dépenses réelles de fonctionnement (hors charges exceptionnelles)



Les dépenses réelles 2024 sont supérieures de 166 K€ à celles de 2023 et ont donc évolué de 1,75% entre les deux exercices. L'augmentation est donc modérée et synonyme de maîtrise des coûts.

- Les charges à caractère général ont baissé de près de 110K€ entre 2023 et 2024, liées notamment aux éléments suivants :
 - Baisse budgétaire de 326K€ sur les fluides et les carburants ;
 - Baisse de près de 34K€ de fourniture de petits équipements ;
 - Baisse de plus de 28K€ des dépenses d'honoraires.

Il est à noter parallèlement et notamment une augmentation des lignes « entretien bois et forêt » de près de 50K€, « location » de près de 36K€, « maintenance des bâtiments » pour 12K€ et une intégration de la ligne « assurance du personnel » dans le chapitre 011, auparavant portée sur le chapitre 012 pour un montant de 162K€.

Les autres éléments composant ce chapitre budgétaire ne subissent pas d'évolution notable.

Les charges de personnel ont évolué de 246K€ entre 2023 et 2024, soit 4,34%, hausse liée notamment aux éléments suivants :

- Le résultat 2024 a intégré les effets des décisions gouvernementales et législatives, liés au glissement vieillesse technicité, aux revalorisations indiciaires, bonifications d'ancienneté et aux augmentations des cotisations patronales,.
- La mise en place de la participation communale pour la mutuelle.
- Des créations de poste ont été actées fin 2023, lesquels ont eu un impact financier sur la masse salariale. **En effet, un emploi de chargé de mission sport et un poste de plombier électricien ont été créés.**
- En outre, une décision modificative permettant d'augmenter le chapitre 012 a été prise en décembre dernier, elle avait acté une **revalorisation « nette » de 160 066.82 €**, dont les explications étaient les suivantes :

✓ Une prévision insuffisante du montant des heures complémentaires et supplémentaires :

- Remplacement pour combler les petits arrêts maladie dans des domaines dont le cadre réglementaire impose un taux d'encadrement minimal ;
- Implication forte des agents aux manifestations ;
- Participation à plusieurs formations pour les agents du périscolaire (diététique, gestes des 1ers secours, lutte incendie) en dehors du temps de travail (obligatoire au regard des nécessités de service) ;
- L'organisation de deux tours pour les élections législatives et dont les coûts générés n'ont pas été provisionnés ;

✓ L'absence de provision budgétaire suffisante pour le paiement des primes de précarité ;

✓ Un solde positif entre les entrées et sorties des effectifs municipaux **expliqué en majeure partie par les raisons suivantes :**

- Remplacement de longs arrêts maladie dans le domaine des services techniques et de l'éducation (périscolaire, restauration ...) ;
- Renforcement des équipes dans le domaine des espaces verts ; renforcement de l'équipe de la communication.

Évolution charges de personnel

	2022	2023	2024
Charges de personnel (en milliers d'€)	5 508	5 658	5 904

- Les autres charges de gestion courante : ce chapitre connaît une évolution de près 23K€, soit 1,93% entre 2023 et 2024, expliquée notamment par les raisons suivantes :
 - 30K€ liés à l'augmentation de la participation annuelle au SVVS ;
 - 7 k€ liés à l'augmentation de cotisation versée au SDIS,
 - Près de 9K€ supplémentaires de droits d'utilisation des licences.

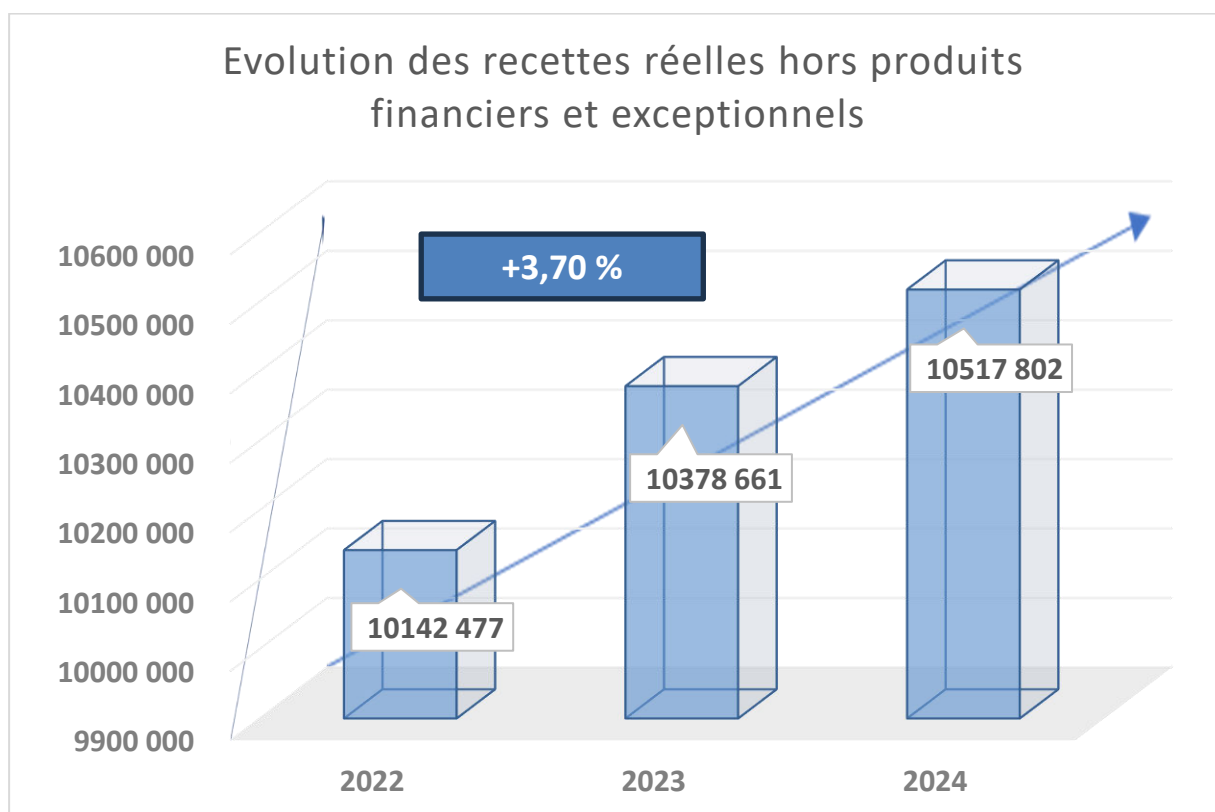
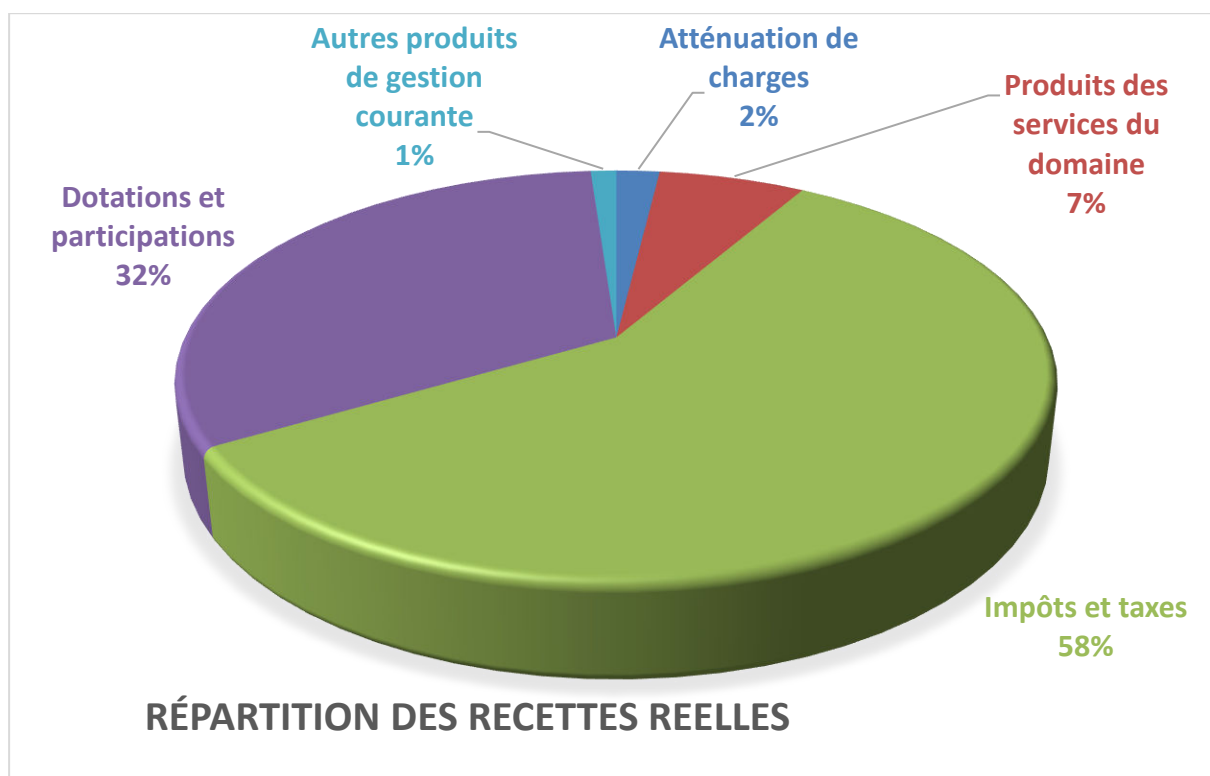
Ces augmentations sont atténuées notamment par une baisse des frais de scolarité versés à l'école Saint Joseph.

- Les charges financières : elles sont supérieures en 2024 par rapport à 2023 du fait d'une évolution des taux d'intérêt relatifs aux lignes de trésorerie et du profil annuel de la dette ;
- Les charges exceptionnelles : l'année 2024 a vu une baisse du nombre de titres annulés sur exercices antérieurs.

SECTION DE FONCTIONNEMENT - RECETTES

VISION GLOBALE

	Réalisé 2022	Réalisé 2023	Crédits ouverts 2024	Réalisé prévisionnel 2024	% Réalisé prévisionnel 2024/réalisé 2023
Atténuation de charges	212 061	136 240	128 000	201 220	47,70%
Produits des services du domaine	455 454	558 510	703 493	681 217	21,97%
Impôts et taxes	5 924 369	6 036 795	6 165 943	6 116 689	1,32%
Dotations et participations	3 434 401	3 540 890	3 608 696	3 399 560	-3,99%
Autres produits de gestion courante	116 192	106 226	102 160	119 116	12,13%
Produits financiers et exceptionnels	27 587	96 576	919	1 981	-97,95%
TOTAL RECETTES REELLES	10 170 064	10 475 237	10 709 211	10 519 783	0,43%
Total des dépenses d'ordre	414 397	414 397	505 955	476 268	14,93%
TOTAL	10 584 461	10 889 634	11 215 166	10 996 051	0,98%
Excédent de fonctionnement reporté n-1	334 427	466 059	733 482	733 482	57,38%
TOTAL GENERAL	10 918 888	11 355 693	11 948 648	11 729 533	3,29%



Les recettes réelles perçues en 2024 sont supérieures de près de 45 k€ par rapport au réalisé 2023.

Elles ont évolué de 0,43% entre les deux exercices.

L'explication est liée notamment à :

- L'augmentation **de 65K€** des atténuations de charge liées au remboursement d'arrêts longue maladie/maladie professionnelle ;
- L'augmentation des produits du domaine : **+ 123 K€** (redevance variable crématorium : **+ 20K€**, occupations domaines public et privé : **+ 16K€** ; salle de fitness : **+7K€**, recettes restauration et périscolaire : **+ 19K€**, refacturation des frais de personnel au CCAS : **+52K€**),
- L'augmentation des impôts et taxes : **+ 80 K€**, liés à la revalorisation des bases fiscales malgré une baisse de **48K€** des droits de mutation,
- L'augmentation des produits de gestion courante : **+13K€** liée à la revalorisation légale et annuelle des loyers relatifs aux locations et l'intégration des recettes de mécénat précédemment comptabilisées en produits exceptionnels,

Cette évolution est nuancée par une baisse importante des dotations et participations : - **141K€** liés notamment à une baisse de recette CAF (2 années ont été perçues en 2023) et une absence de réalisation de recette de cession contrairement à 2023, de **41K€**.

UNE FISCALITE MAITRISEE

■ Évolution des Taux

	Taux communal										Taux moyen de la strate
Année	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2023	
Taxe d'habitation (RS)	17,14	17,14	17,14	17,14	17,14	-	-	17,14	17,14		15,96
Taxe foncière sur propriétés bâties	36,46	36,46	35,37	34,31	34,31	54,55	54,55	54,55	54,55		39,82
Taxe foncière sur propriétés non bâties	74,9	74,9	74,9	74,9	74,9	74,9	74,9	74,9	74,9		52,79

La réforme de la fiscalité directe locale prévue par l'article 16 de la loi de finances pour 2020 gèle le taux de la taxe d'habitation depuis 2019. La part de la taxe foncière départementale est affectée aux communes.

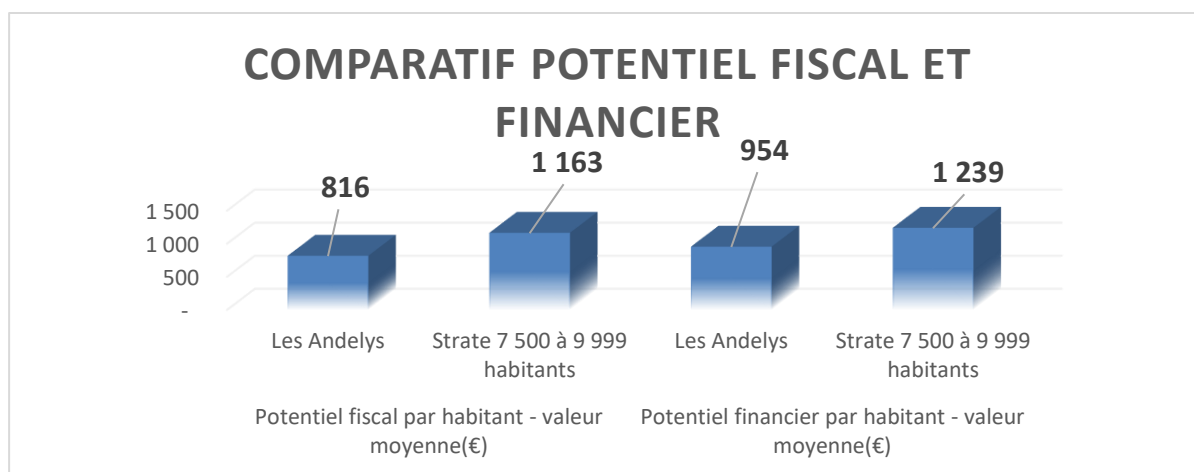
Dès 2021 le taux de 54,55 % se décompose donc comme suit :

- 34,31 % taux communal qui est stabilisé depuis 2020 après l'application d'une baisse en 2018 et 2019 ;
- 20,24 % taux départemental ;

Le taux communal de la taxe foncière sur le non bâti reste stable à 74,90%.

■ Potentiel fiscal et financier

Potentiel fiscal par habitant - valeur moyenne (€)		Potentiel financier par habitant - valeur moyenne (€)	
Les Andelys	Moyenne strate démographique	Les Andelys	Moyenne strate démographique
816	1 163	954	1 239



■ Bases fiscales

Évolution des bases nettes par habitant (€) – comparatif :

	2021		2022		2023	
	Commune	Moyenne strate	Commune	Moyenne strate	Commune	Moyenne strate
Taxe foncière sur propriétés bâties	869	1 245	906	1 289	956	1 377
Taxe foncière sur propriétés non bâties	21	18	22	19	23	20

Ces tableaux illustrent de manière significative les faiblesses de ressources fiscales de la Commune et ses difficultés par voie de conséquence à bénéficier de recettes fortes et pérennes lui permettant de financer ses investissements. Ces éléments financiers montrent la nécessité pour la Commune de renforcer son attractivité et de poursuivre ses investissements massifs dans l'amélioration du cadre de vie et la création d'équipements structurants.

■ Évolution des produits

	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Taxe d'habitation	1441	1492	1481	119	139	159	159
Taxe foncière sur propriétés bâties	2564	2526	2556	3898	4038	4256	4409
Taxe foncière sur propriétés non bâties	124	126	128	128	132	142	148
Total	4129	4144	4165	4145	4309	4557	4716

UNE DOTATION GLOBALE DE FONCTIONNEMENT EN EVOLUTION

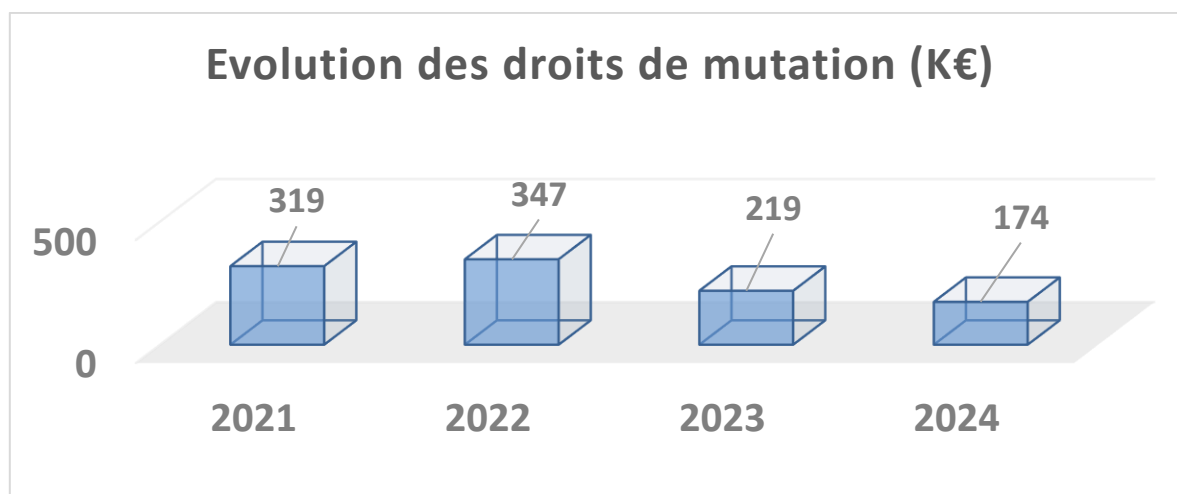
La dotation globale de fonctionnement est principalement composée de 3 dotations dont la dotation de solidarité rurale qui poursuit son évolution. Depuis 2023, nous percevons également en sus la Dotation de Solidarité Urbaine (DSU). Cette dernière dotation est versée aux villes dont les ressources ne permettent pas de couvrir l'ampleur des charges auxquelles elles sont confrontées.

Dotation Globale de Fonctionnement	2020	2021	2022	2023	2024
Dotation Forfaitaire	1 166 654	1 169 470	1 167 385	1 165 774	1 156 123
Dotation de Solidarité Rurale	738 324	796 667	858 933	931 863	991 221
Dotation de Nationale de Péréquation	209 500	210 888	202 202	224 285	220 873
Dotation de Solidarité Urbaine				153 579	160 805
Total	2 114 478	2 177 025	2 228 520	2 475 501	2 529 022



DES DROITS DE MUTATION EN BAISSSE

La remontée rapide des taux d'intérêt, destinée à ralentir le niveau de l'inflation, a enrayé la dynamique du marché immobilier à partir du second semestre 2022. Cette recette a diminué de moitié en 2 exercices.



L'EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT ET AUTRES RATIOS FINANCIERS

L'excédent de fonctionnement de l'année 2024 affiche **1 001 k€**. Après intégration du résultat cumulé fin 2023 de **733 k€**, l'excédent de fonctionnement fin 2023 atteint **1 734 k€**.

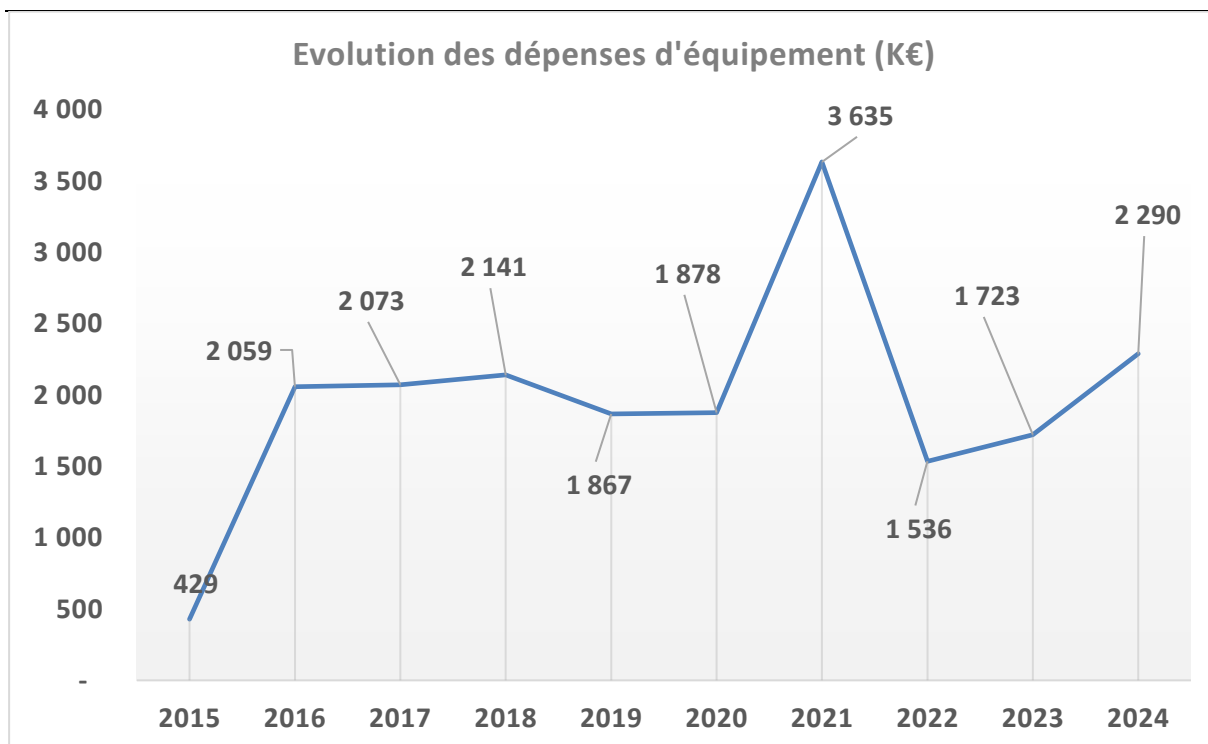
	2022	2023	2024
Epargne de gestion	1 065 612	1 088 018	1 059 416
Epargne brute	869 586	879 099	846 786
Excédent de fonctionnement	1 087 336	1 101 084	1 000 689

SECTION D'INVESTISSEMENT – DEPENSES

VISION GLOBALE

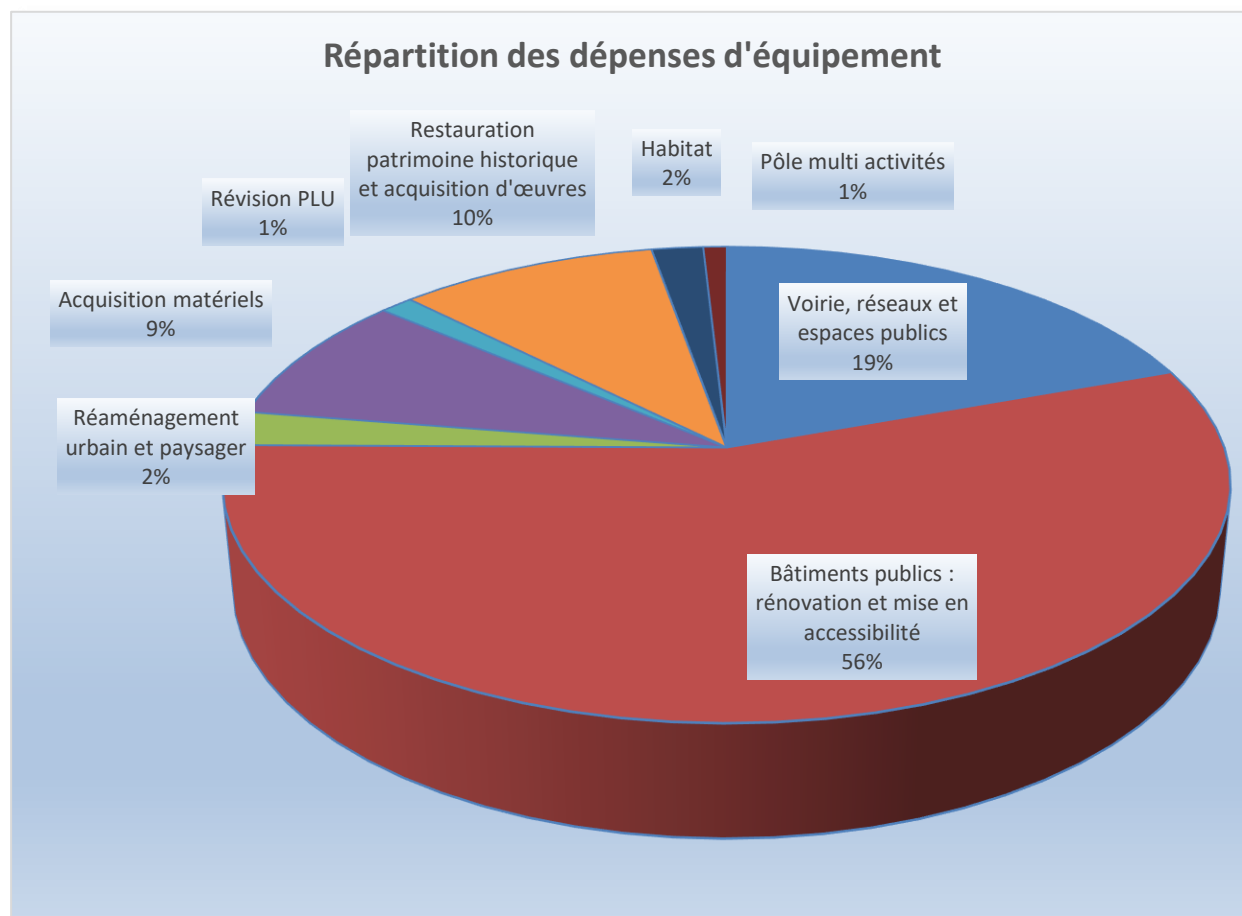
	Crédits ouverts 2024	Résultats prévisionnels 2024
Emprunts et dettes assimilées	845 000	830 937,28
Immobilisations incorporelles	247 845,20	176 770,01
Subventions d'équipement versées	53 853	18 688,20
Immobilisations corporelles	2 776 373,21	2 003 743,06
Immobilisations en cours	658 276,28	90 609,21
TOTAL Dépenses réelles	4 581 347,69	3 120 747,76
TOTAL Dépenses d'ordre	505 955,21	476 268,06
Solde d'exécution N-1	659 295,31	659 295,31
Restes à réaliser 2024		860 104,96
TOTAL général	5 746 598,21	5 116 416,09

EVOLUTION DES DEPENSES D'EQUIPEMENT



REPARTITION DES DEPENSES D'EQUIPEMENT

	Crédits ouverts	Réalisé
Voirie, réseaux et espaces publics	630 363	445 621
Bâtiments publics : rénovation et mise en accessibilité	1 542 944	1 275 613
Réaménagement urbain et paysager	98 959	53 588
Acquisition matériels	258 939	200 474
Révision PLU	31 200	28 627
Restauration patrimoine historique et acquisitions œuvre d'art	367 815	221 950
Habitat	256 430	43 917
Pôle multi activités	572 120	20 021
TOTAL	3 758 769	2 289 810



Voirie, réseaux et espaces publics : 445 k€ ont été réalisés, dont :

- 110 k€ : Réfection des trottoirs du Petit-Andely et autres aménagements de voirie,
- 100 k€ : Travaux de voirie et gardes corps du pont du nouvel hôpital,
- 15 k€ : MOE - Programmation de voirie,
- 61 k€ : Aménagements de sécurité - traversée du Hameau de Radeval,
- 19 k€ : Réfection du réseau du gymnase Boyer,
- 29 k€ : Reprises de concession sur travaux sur cimetières,
- 28 k€ : Vidéo protection,
- 28 k€ : Aménagement de la Promenade des Près – sécurisation,
- 20 k€ : Participation travaux éclairage public Siege 27,
- 25 k€ : Divers achats de panneaux de signalisation.

Bâtiments publics : rénovation et mise en accessibilité : 1 276 k€ ont été réalisés, dont :

- 546 k€ : Travaux de consolidation de l'école M. Lefèvre
- 94 k€ : Réfection de la toiture de l'école Blanchard,
- 25 k€ : Autres travaux pour l'école Blanchard (dont sol maternelle),
- 83 k€ : Réfection de la toiture de l'école Pompidou, phase 3,
- 27 k€ : Autres travaux pour l'école Pompidou (électricité, sanitaires, portail, rideaux),
- 19 k€ : Travaux pour l'école Debré (fenêtres, portail, ...),
- 160 k€ : Réfection de la toiture du gymnase Boyer (marché de travaux, MOE, diagnostics),
- 14 k€ : Éclairage Boulodrome,
- 18 k€ : Éclairage, dalles plafonds, maçonnerie de Tomasini,
- 72 k€ : Gymnase Houssays (éclairage, portes de secours, mur de soutènement, ...),
- 21 k€ : Rénovation des toilettes de la Mairie,
- 66 k€ : Travaux d'accessibilité (Mairie et État civil),
- 32 k€ : Audit énergétique,
- 79 k€ : P3 Dalkia,
- 20 k€ : Divers (portes services techniques, éclairage et électricité mairie, ...)

Réaménagement urbain et paysager : 53.6 K€ ont été réalisés dont :

- 13 k€ : Curage de la mare du Parc de Lattre de Tassigny,
- 26 k€ : Installation de toilettes sèches dans le Parc Poussin,
- 15 k€ : Divers bacs et bardages structures points de regroupement,

Acquisition de matériels : 200 k€ ont été réalisés :

- 36 k€ : Espaces verts (véhicule, matériels tondeuse, mobiliers urbains, ...),
- 40 k€ : Informatique : matériels divers informatiques et téléphoniques,
- 51 k€ : Restauration scolaire (dont remplacement du mobilier et lave-vaisselle pour M. Lefèvre)
- 36 k€ : Achats divers (défibrillateurs, logistique, panneaux de communication, ...),
- 15 k€ : Écoles (mobiliers intérieurs et extérieurs) et équipements mobiliers pour le périscolaire,
- 7 k€ : Équipements sports,
- 15 k€ : Équipements des services techniques.

Révision du PLU : 29 K€

Restauration patrimoine historique et œuvres : 222 K€ ont été réalisés dont :

- 6 k€ : Alarme du musée
- 56 k€ : Marché études sur l'église St Sauveur et son orgue + relevé topographique
- 137 k€ : Restauration de balustrades de la Collégiale + filet pour l'orgue
- 7 k€ : Acquisition mobiliers et verreries d'Holophane
- 16 k€ : Restauration commode Régence musée et housses tableaux

Opération habitat : 44K€ : Étude Quartier du Levant

Pôle multi activités : 20 k€ : relevé topographique, accompagnement du projet MSP.

LES RESTES A REALISER 2024

Les restes à réaliser 2024 s'élèvent à 860 K€ :

- **Opération 13 Espaces verts : 8 k€ dont :**
 - Solde pour bardage structures points de regroupement,
- **Opération 14 Voirie : 78 k€ dont :**
 - 18.9 k€ : Remplacement de la passerelle de la Rue Pasteur,
 - 2.3 k€ : Vidéo protection,
 - 57 k€ : Réfection des trottoirs du Petit-Andely
- **Opération 70 Bâtiments : 265 k€ dont :**
 - 22 k€ : Études pour l'église St Sauveur, 31 k€ pour l'orgue de St Sauveur
 - 191 k€ : M. Lefèvre : traitement du sol par injection, Travaux réseau et mission d'instrumentation
 - 20 k€ : Divers
- **Opération 90 Travaux d'éclairage public : 4 k€ (remplacement de différents mâts),**
- **Opération 96 Accessibilité : 1 k€ de MOE en cours**
- **Opération 100 Acquisitions diverses : 6 k€ dont 4 k€ Horloges pour armoires électriques**
- **Opération 103 Amélioration de l'habitat : 208 k€ de rachat de la parcelle Lecoq auprès de l'EPFN,**
- **Opération 105 Pôle multi-activités : 290 k€ dont 250 k€ Acquisition partie récente de l'hôpital St Jacques et 40 k€ : MOE et cotraitants.**

SECTION D'INVESTISSEMENT- RECETTES

Les principales recettes d'investissement se décomposent comme suit :

Subventions d'investissement : 512 k€ dont notamment :

- 251 k€ : Travaux de consolidation de M. Lefèvre (108 k€ CD27, 143 k€ DETR),
- 18 k€ : Travaux de toiture de Blanchard (CD27),
- 66 k€ : Travaux de Pompidou (35 k€ CD27, 31 k€ DETR),
- 8 k€ : Éclairage Tomasini et Houssays (CD27),
- 6 k€ : Restauration d'une commode Régence (6 k€ DRAC),
- 16 k€ : Audit énergétique,
- 10 k€ : Installation de toilettes sèches (4 k€ AESN, 6k€ Fds de concours SNA),
- 12 k€ : Vidéo protection (CD27 4 k€, DETR 8 k€),
- 23 k€ : DECI (CD27 21 k€, DETR 2 k€),
- 2 k€ : Achat véhicule électrique (SNA),
- 38 k€ : Travaux sur les balustrades de la Collégiale (DRAC),
- 48 k€ : Avance sur travaux des passerelles Rue Pasteur et Chemin de la Croix (CD27),
- 13 k€ : Rénovation des gymnases (DETR).

FCTVA : Le FCTVA reversé par la Préfecture sur les dépenses d'investissement mandatées sur l'exercice N-2. Le taux de compensation correspond à ce jour à 16,404 % du montant TTC des dépenses éligibles, **soit 208 k€.**

Des emprunts pour **1 200 K€**,

La Taxe d'Aménagement due en matière d'urbanisme de **5.4 k€** en 2024 (**14 K€** en 2023).

En Restes A Réaliser : 920 k€, dont notamment :

- RAR sur subventions d'investissement : 447 k€

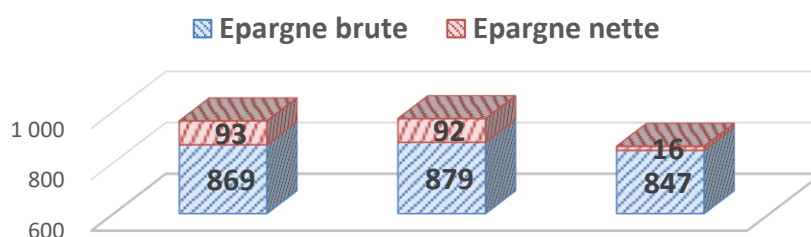
- 292 k€ d'avance sur DSIL pour les dépenses liées au pôle multi activités - MSP,
- 111 k€ de solde des subventions CD27 et DETR sur les travaux de consolidation de l'école M. Lefèvre,
- 27 k€ de subvention DRAC pour les études de restauration de l'église et l'orgue St Sauveur,
- 7 k€ de subvention CD27 et DETR pour les travaux de réseau du gymnase Boyer,
- 5 k€ de subvention de la Fondation du Patrimoine pour la restauration de la commande Régence du musée,
- 6 k€ de subvention CD27 pour la rénovation de la toiture de l'école Blanchard,
- 1 k€ de subvention CD27 pour DECI,

- RAR sur cessions : 473 k€

- 308 k€ : Cession Lecoq
- 165 k€ : Cession Bénard

La section d'investissement fait ressortir un déficit prévisionnel cumulé de **1 186 K€ en 2024** (en intégrant le déficit de 659 K€ de 2023), hors restes à réaliser, et de **1 126 K€ restes à réaliser inclus**, lequel serait comblé entièrement par l'excédent cumulé de fonctionnement de **1 734 k€**. Ainsi, le compte administratif 2024 fait ressortir un excédent prévisionnel toutes sections confondues de 608 k€. La CAF nette (CAF brute – remboursement capital emprunts) atteindrait quant à elle 16 K€.

EVOLUTION DES CAF BRUTE ET NETTE 2022 - 2024

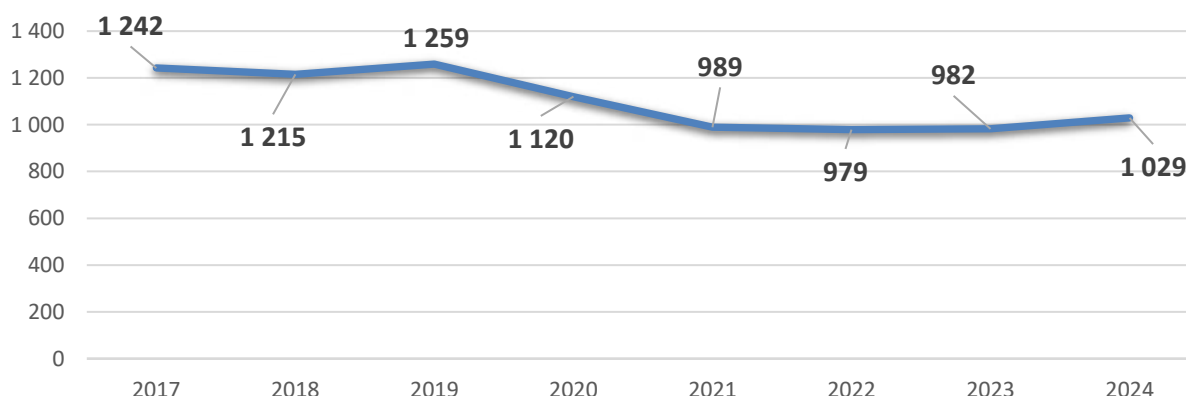


CHARGES FINANCIERES

	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Capital	952	934	997	886	774	776	787	831
Intérêts	291	281	263	234	214	203	195	198
Annuité globale totale (K€)	1242	1215	1 260	1 120	989	979	982	1 029

En 2024, la Ville a emprunté 1 200 k€.

Annuité de la dette (K€)



Le **RATIO EN ANNEE de capacité de désendettement** (dette / épargne brute) au 31/12 2024 est le suivant : **10.37 années**.

ÉTAT DE LA DETTE AU 31/12/2024							
		16 875 070					8 774 692
Objet	Organisme prêteur	Capital origine (€)	Type taux	Date fin	Durée	Taux	Capital restant dû au 31/12
CONST 31 LOGT CAPUCI	EURE HABITAT	43 753	TF	01/12/2025	6 ans et 9 mois	5,8	2 724
Renégociation au 01.05.07et1/05/2012	DEXIA	5 873 876	TF	01/05/2027	12 ans	4,05	981 290
Travaux Acquisitions diverses	DEXIA	400 000	TI	31/07/2024	5 ans et 5 mois	2,25	0
Acquisitions Travaux divers	CAISSE DEPOTS-CONSIGNATION	400 000	TF	01/02/2024	4 ans et 11 mois	4,42	0
TRAVAUX ACQUIS DIVERSES	DEXIA	350 000	TF	01/11/2026	7 ans et 8 mois	4,68	59 500
Caisse des dépôts cinéma	CAISSE DEPOTS ET CONSIGNATIONS	412 996	TI	01/04/2036	17 ans et 1 mois	2,01	247 798
PRET FINANCEMENT INVESTISSEMENT	LA BANQUE POSTALE	880 000	TF	01/01/2037	17 ans et 10 mois	1,35	539 000
PRET FINANCEMENT INVESTISSEMENT	LA BANQUE POSTALE	880 000	TF	01/01/2033	13 ans et 10 mois	1,46	484 000
PRET FINANCEMENT INVESTISSEMENT	LA BANQUE POSTALE	880 000	TF	01/10/2036	17 ans et 7 mois	1,6	614 280
PRET FINANCEMENT INVESTISSEMENT	LA BANQUE POSTALE	1 000 000	TF	01/09/2039	19 ans et 9 mois	1,24	760 976
PRET FINANCEMENT Rue Pasteur et Place Poussin	CREDIT AGRICOLE	34 445	TF	18/07/2024	60 mois	0,6	0
PRET FINANCEMENT INVESTISSEMENT	CREDIT AGRICOLE	1 220 000	TF	17/08/2040	18 ans et 6 mois	1,03	981 325
PRET FINANCEMENT INVESTISSEMENT	LA BANQUE POSTALE	1 300 000	TF	01/09/2041	19 ans et 7 mois	0,89	1 088 750
PRET FINANCEMENT INVESTISSEMENT	CREDIT AGRICOLE	1 200 000	TF	23/05/2042	19 ans et 2 mois	1,44	1 068 175
PRET FINANCEMENT INVESTISSEMENT	CAISSE D'EPARGNE	800 000	TI	05/09/2043	20 ans et 1 mois	3,00	750 000
Rénovation des bâtiments publics	CAISSE DEPOTS-CONSIGNATION	500 000	TI	01/11/2049	25 ans	3,60	496 875
Acquisition Pôle multi activités	CAISSE DEPOTS-CONSIGNATION	500 000	TI	01/11/2049	25 ans	3,60	500 000
Rénovation des bâtiments publics	CAISSE DEPOTS-CONSIGNATION	200 000	TI	01/11/2049	25 ans	3,60	200 000

Les derniers emprunts de fin d'année sollicités auprès de la Caisse de dépôts et consignation sont indexés au taux du « Livret A » (3.00%) + une marge (+0.60), soit un taux de 3.60%.

En février 2025, le taux du « Livret A » baisse à hauteur de 2.4% ; le taux global est donc ramené à 3.00%.

LES ORIENTATIONS FINANCIERES DU BUDGET PRIMITIF 2025

Le travail de préparation budgétaire 2025 s'exerce dans :

- Un contexte géopolitique international incertain,
- Un contexte économique dégradé marqué par une prévision de croissance de l'ordre de 0,8-0,9%,
- Le cadre d'un déficit de l'Etat important (139 milliards d'€) dont l'objectif gouvernemental est de le réduire à 5,4% du PIB et d'une dette atteignant les 3 300 milliards fin 2024, soit 115,5% du PIB.
- L'hypothèse selon laquelle le chômage en France devrait atteindre les 8% milieu d'année 2025

Seuls les voyants relatifs au niveau d'inflation et à la baisse prévue et progressive des taux d'intérêt, semblent être « au vert ».

Cette situation fortement dégradée des finances publiques n'est pas sans conséquence pour les collectivités territoriales qui vont voir leurs ressources diminuer et leurs marges de manœuvre se réduire. **Un effort budgétaire de 2,2 Md€ est d'ailleurs demandé aux plus grandes collectivités locales** qui n'auront pas d'autres choix que de revisiter leurs politiques de subventionnement auprès des petites et moyennes Communes. Les subventions d'investissement versées par l'Etat seront également affectées.

Une telle situation, si elle doit nous inviter à la prudence, ne doit néanmoins pas nous écarter de nos objectifs :

- Poursuivre nos investissements : l'attractivité de la ville en dépend ;
- Préserver le cadre de vie des andelysiens et le « bien vivre » ensemble.

LES PERSPECTIVES EN TERMES DE DEPENSES

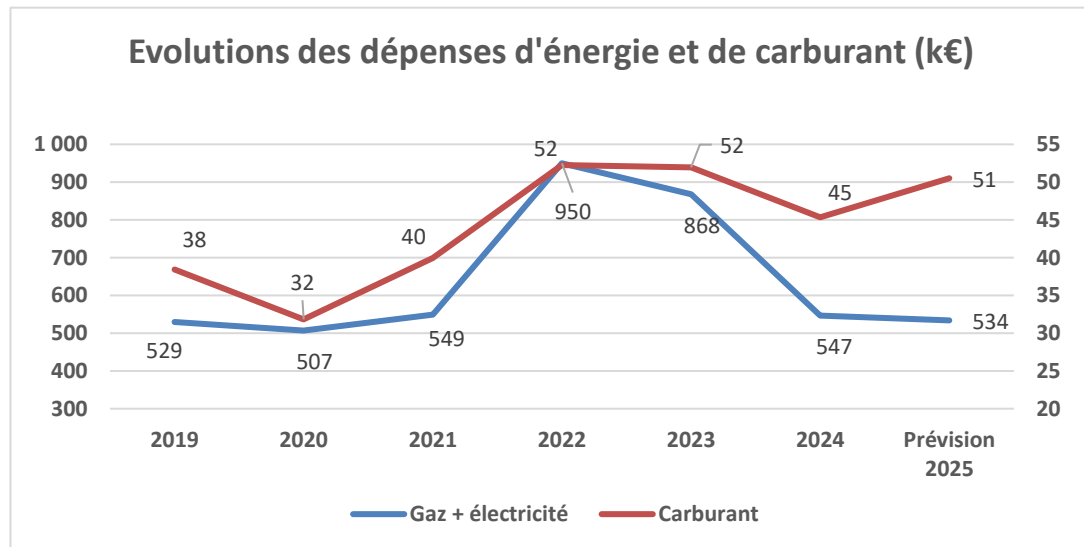
UNE ADEQUATION DIFFICILE ENTRE UN CONTEXTE GEOPOLITIQUE AGITÉ ET UNE MAITRISE NECESSAIRE DES CHARGES DE FONCTIONNEMENT

○ Des hausses d'énergie maîtrisées : des efforts en continu

En 2024, comme prévu, des contrats économiquement favorables (à l'intérieur du groupement de commande) et la mesure d'extinction de l'éclairage public la nuit en année pleine ont permis de retrouver les niveaux de dépenses de 2021.

En 2025, la Ville reste « optimiste » sur la synergie du groupement de commande mais restera prudente sur l'évolution face des annonces éventuelles d'augmentation du gaz (pour le chauffage) et de la taxe d'électricité (mais compensée par la baisse du tarif).

Concernant les coûts liés au carburant, si une baisse a été constatée sur l'année 2024, l'année 2025 risque d'être très incertaine. Les premiers relevés de début 2025 annoncent une augmentation. Le contexte géopolitique agité, les fluctuations de la parité entre l'euro et le dollar ne favorisent pas la stabilité de cette dépense.



DES CHARGES DE PERSONNEL ADAPTEES

Une rationalisation (combinaison de la planification et optimisation) de la masse salariale reste une priorité de la collectivité. Néanmoins, des remplacements « permanents » et créations de poste ont été actés en 2024, lesquels auront un impact financier sur la masse salariale 2025.

Une évolution des charges de personnel d'environ 3,5% entre le CA 2024 et le BP 2025 est attendue.

Le budget primitif 2025 **devra en effet intégrer** les effets des décisions gouvernementales et législatives, liés au glissement vieillesse technicité, aux augmentations importantes des cotisations patronales « CNRACL », du versement transport mobilité. Enfin, le budget primitif devra intégrer les effets de la mise en place de la participation sur la prévoyance.

Ces augmentations obligatoires dites non compressibles représentent plus de 50% de l'évolution globale.

DES AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE EN LEGERE AUGMENTATION

Le budget primitif devra faire face à une nouvelle hausse de la contribution communale au SDIS et intégrera une stabilisation de l'attribution de compensation versée au SVVS.

DES CHARGES FINANCIERES EVOLUTIVES MAIS CONTENUES

Il est estimé au regard du profil de dette, une annuité de remboursement de l'ordre de 1 045 k€ (833 k€ pour le capital, 212 k€ pour les intérêts en intégrant deux nouveaux emprunts dont un sera dédié au pôle multi activités).

LES PERSPECTIVES EN TERMES DE RECETTES

UNE FISCALITE ET UNE TARIFICATION DES SERVICES STABILISEES

1- Fiscalité

La municipalité, dans un souci de renforcement de l'attractivité de la ville, a décidé de baisser le taux de la taxe foncière sur les propriétés bâties de 3% en 2018 et 2019. Pour 2025 et à l'instar de 2024, au regard des incertitudes qui pèsent sur les finances publiques de l'État et par voie de conséquence sur celles de la Commune, il est inenvisageable de baisser les taux d'imposition. **Il est bien prévu néanmoins une stabilisation des taux de foncier bâti et non bâti, et également sur celui de la taxe d'habitation sur les résidences secondaires.** Les estimations de produits fiscaux seront établies sur la base des taux suivants.

	Taxe d'Habitation (THRS)	Taxe Foncière Bâti	Taxe Foncière Non Bâti
2024	17.14%	54,55%	74,9%

En outre, il est prévu une revalorisation des bases locatives de l'ordre de **+ 1,7 % en 2025, contre 3,9% en 2024**. Ce coefficient forfaitaire tient compte de l'indice des prix à la consommation harmonisé (IPCH) publié par L'INSEE. Cette revalorisation concernera aussi bien la base de calcul de la taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) que non bâties (TFPNB).

L'équilibre budgétaire est néanmoins envisagé sans prendre en compte cette revalorisation. En effet, le montant global des bases reste incertain, toute revalorisation pourra en effet être amputée par la fermeture de la société Holophane début 2024, laquelle était éligible au paiement de la TFPB.

Tarification des services publics locaux

La municipalité, conformément à ses engagements, fait le choix **de ne pas augmenter** la tarification des services offerts à la population andelysienne, sauf ajustements dans certains secteurs (culture, affaires générales). Il est rappelé également que la Commune a souhaité mettre en place depuis septembre 2021 une tarification « sociale » à travers l'opération « La cantine à 1 euro » pour la restauration scolaire permettant en cela à davantage d'enfants de bénéficier d'un repas équilibré.

LES RELATIONS FINANCIERES AVEC L'AGGLOMERATION

La stabilisation de l'attribution de compensation : le montant annuel versé à la Commune, au titre des attributions de compensation sera de 980 336€.

Les mesures partenariales financières existantes sur la mise à disposition de locaux aux centres de loisirs, d'entretien de locaux ou de remboursements après paiement de fluides ou de réalisation de prestations se poursuivront.

DES DOTATIONS ET SUBVENTIONS EN STAGNATION

1- La dotation globale de fonctionnement

La Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) devrait rester stable par rapport à 2024. **Au vu des éléments en notre possession, nous n'intégrerons pas, par prudence de hausse de la DGF dans le budget primitif 2025.**

Dotation Globale de Fonctionnement	2020	2021	2022	2023	2024	Prévisions 2025
Dotation Forfaitaire	1 166 654	1 169 470	1 167 385	1 165 774	1 156 123	1 156 123
Dotation de Solidarité Rurale	738 324	796 667	858 933	931 863	991 221	991 221
Dotation de Nationale de Péréquation	209 500	210 888	202 202	224 285	220 873	220 873
Dotation de Solidarité Urbaine				153 579	160 805	160 805

Total	2 114 478	2 177 025	2 228 520	2 475 501	2 529 022	2 529 022
--------------	------------------	------------------	------------------	------------------	------------------	------------------

2- L'évolution des subventions provenant de la CAF

Près de 315 – 320 k€ de subventions CAF sont attendues en 2025, en légère augmentation par rapport à 2024. Elles intègrent le financement des activités familles, périscolaires et CLAS, et à destination des jeunes. Différentes directions bénéficient de subventions CAF :

- Le Centre Social pour ses animations globale et collective famille (AGC/ACF), pour une aide au fonctionnement, pour les échanges parents-enfants (anciennement REAAP) et pour le contrat d'accompagnement des jeunes (CEJ) ;

- L'Éducation pour les activités périscolaires et CLAS ;
- Manifestation Été en Seine : une participation de la Caf à la manifestation sera sollicitée.

3- Participation de l'État à la cantine à 1€

129 k€ ont été versés en 2024 (le dernier quadrimestre est encore estimé), **155 k€ sont prévus en 2025**. Un avenant sur la considération « Egalim » dans les déclarations des repas devrait permettre cette augmentation.

Ce dispositif existant depuis septembre 2021 pour une durée de 3 ans est prolongé pour une durée identique.

UNE VILLE DYNAMIQUE, ANIMEE ET RICHE DE SON TISSU ASSOCIATIF

La vitalité d'une ville est en grande partie déterminée par les événements qui s'y déroulent, durant l'année 2025, la Ville des Andelys s'efforcera d'organiser un large éventail de manifestations dans les domaines du sport, à travers notamment le passage du tour de France, de la culture, des loisirs, et de la famille.

Les services municipaux, en collaboration avec les associations locales, travaillent d'ores et déjà activement à la planification et à la mise en œuvre de ces événements, visant ainsi à répondre aux besoins et aux intérêts variés de la communauté andelysienne.

CULTURE/SPORTS/LOISIRS

Dynamisation du territoire par l'événementiel

La vitalité d'une ville repose en grande partie sur les événements qui rythment son calendrier. En 2025, la Ville des Andelys poursuivra une politique événementielle ambitieuse afin de renforcer son attractivité et de répondre aux attentes des habitants.

Dans cette perspective, la municipalité prévoit l'organisation d'un large éventail de manifestations couvrant les domaines du sport, de la culture, des loisirs et des temps familiaux. L'un des temps forts de l'année sera le passage du Tour de France, événement d'envergure nationale qui participera à la mise en lumière du territoire et à son rayonnement.

Les services municipaux travaillent dès à présent, en étroite collaboration avec le tissu associatif local, à la planification et à la mise en œuvre de ces événements. Cette dynamique vise non seulement à renforcer le lien social et la convivialité au sein de la commune, mais également à soutenir l'activité économique locale en attirant un public élargi. L'élaboration du budget 2025 prendra en compte ces enjeux, en veillant à une gestion rigoureuse des ressources et à l'optimisation des partenariats afin d'assurer le succès et la pérennité de ces initiatives.

Culture, Sports et Loisirs : Un levier de dynamisation du territoire

Afin d'assurer un agenda culturel et sportif 2025 ambitieux et en phase avec les rendez-vous nationaux, la Ville des Andelys a structuré sa programmation autour d'une diversification des événements et du développement de partenariats avec les acteurs publics tels que le Département de l'Eure (CD27) et Seine Normandie Agglomération (SNA).

- Culture : Une programmation riche et structurante

La politique culturelle de la Ville repose sur la mise en valeur du patrimoine local, la découverte artistique et l'accès à la culture pour tous. Un programme varié est prévu pour 2025, mêlant concerts, expositions, événements festifs et temps de médiation culturelle. Voici un aperçu des principaux événements culturels programmés :

La Ville des Andelys aura l'honneur d'accueillir un concert exceptionnel du Chœur de l'Armée, une formation prestigieuse reconnue pour la puissance et l'émotion de ses interprétations. Ce concert prévu le 25 avril se tiendra à la Collégiale Notre-Dame en un lieu emblématique de la cité, offrant ainsi un moment fort de la saison culturelle. À travers un programme riche et varié, le Chœur de l'Armée interprétera des morceaux classiques et contemporains, mettant en valeur la force de l'engagement musical au service du patrimoine et de la mémoire collective. En complément, la programmation culturelle inclura :

- L'ouverture de la saison culturelle avec l'exposition Le Meilleur/Léon Coutil au Musée Nicolas Poussin dès le 28 mars,
- Le Festival musical inclusif "La Main dans le Chapeau", prévu le 11 juin 2025, favorisant l'accessibilité et la diversité culturelle,
- En 2025, la Ville des Andelys accueillera le Festival Anthroscène, un événement inédit explorant les liens entre art, écologie et société. Porté par des artistes et penseurs engagés, Anthroscène fera des Andelys un espace de dialogue et de création, où l'art devient un outil de sensibilisation et de réflexion sur l'avenir.
- Une exposition "hors les murs" avec Caroline Strande dans les jardins du musée à compter du 13 juin 2025,
- La chasse aux œufs, organisée au square Nicolas Poussin le 19 avril 2025, offrant aux familles un moment de convivialité et de partage autour des festivités de Pâques.,
- La 5^{ème} édition du Festival « Été en Seine » sera renouvelée autour d'une nouvelle formule mêlant culture, sport, loisirs et environnement avec 10 jours d'animations gratuites.
- Le retour du « Festival international de peinture en plein air » du 27 au 30 août sur les bords de Seine et au château Gaillard.

- Sports : Une année marquée par des événements d'envergure

La saison sportive 2025 sera marquée par l'accueil du Tour de France le 08 juillet, avec un programme d'animations dédié afin de mobiliser la population et de valoriser le territoire.

En parallèle, les événements sportifs incontournables seront reconduits :

- Le championnat départemental de gymnastique,
- Le Tour de l'Eure junior,
- L'arrivée du Trail de l'Athlétic Club Andelysien,
- La 25^{ème} édition de la course de côte,
- Le Trail des Rois Maudits,
- Le Village des associations lors du dernier week-end d'août.

- Loisirs : Un ancrage local fort et fédérateur

Les animations festives et familiales continueront de structurer la vie locale, avec :

- Les fêtes du printemps et de l'automne, organisées en partenariat avec l'OCLA,
- La fête de la musique orchestrée par des commerçants andelysiens autour de la place Poussin,
- Le feu d'artifice du 14 juillet en bord de Seine,
- La Foire à tout 2025,
- Le Festival de Noël 2025.

Ces événements, au-delà de leur rôle culturel et sportif, sont des leviers d'attractivité et de dynamisation du territoire. Leur mise en œuvre repose sur une gestion budgétaire équilibrée, associant :

- L'optimisation des ressources municipales,
- L'appui des subventions publiques et partenariats privés,
- Une mutualisation des moyens avec les collectivités partenaires.

- Un soutien municipal maintenu aux associations

Malgré un contexte budgétaire contraint, la Ville des Andelys réaffirme son engagement auprès du tissu associatif. Un budget d'aides directes de 265 000 € sera inscrit au budget primitif 2025 permettant de soutenir les associations locales en fonction de leurs projets et de leur dynamique.

SANTE/SOCIAL, JEUNESSE ET CITOYENNETE

Le Centre social municipal pilier de la cohésion territoriale et de l'animation sociale continuera de jouer un rôle essentiel dans l'action municipale de proximité. En tant que lieu d'initiatives citoyennes, il accompagne un large public, de l'enfance à la jeunesse, des familles aux personnes en quête de loisirs ou de soutien. L'année 2025 sera marquée par la finalisation du Contrat de projet pour les habitants et avec les habitants. Cette démarche participative mobilisera l'équipe technique pour une dernière séquence d'écriture et de rencontre sur les grands enjeux de demain. Dans ce cadre, plusieurs actions structurantes seront maintenues et renforcées :

- Les rassemblements festifs très plébiscités par les habitants (sorties estivales, manifestation « Un pays, une culture », soirée « place aux jeunes »).
- Les actions de médiation et les ateliers hors les murs pour aller à la rencontre des publics.
- Les actions de sensibilisation à la santé en partenariat avec l'ARS et SNA.

L'AMELIORATION DU CADRE DE VIE DES ANDELYSIENS : LES GRANDS PROJETS STRUCTURANTS 2025

LES PROGRAMMES D'ACTIONS

Programme 1/ La création d'un pôle multi-activités intégrant une maison de santé pluri professionnelle

I - Objet du projet

La Commune a décidé de la création d'un pôle multi activités au sein de la partie contemporaine de l'hôpital Saint-Jacques, actuellement propriété du centre hospitalier qui regrouperait :

- Une maison de santé pluriprofessionnelle,
- L'office central de production alimentaire,
- Des espaces dédiés aux services municipaux : espace France-services, centre communal d'action sociale.
- Des espaces dédiés aux services du centre médico-social du Département de l'Eure.

Cette opération nécessite des travaux de réhabilitation et de mise aux normes conséquents. Elle vise également à une amélioration importante de la performance énergétique du bâtiment.

II - Description du site dédié au projet : reconversion du bâtiment « 1984 »

La création d'un tel pôle multi-activités réponds à plusieurs objectifs :

- **Patrimonial puisqu'il vise à reconvertir une future friche.**

En effet, l'hôpital Saint-Jacques a déménagé milieu d'année 2024 laissant ainsi sans vocation et occupation plus de 8500 m2 de bâti. La situation et l'histoire de cet édifice imposent à la Commune un traitement et un intérêt particulier. Ce projet permettra donc de réinvestir près de 50% de la surface globale bâtiminaire. Il est utile de préciser que la Commune a travaillé de concert avec les services de l'hôpital pour trouver une destination au « bâtiment Penthievre », partie classée de l'ensemble de l'édifice. Un appel à manifestation a été lancée sur le sujet et le projet retenu contient une offre de logements haut de gamme, un restaurant, un lieu d'exposition.

Ce projet porté par le promoteur François 1^{er} verra le jour, début 2028.

- Bâtimentaire

Depuis plusieurs années, l'actualité nous a démontré la nécessité de concevoir les bâtiments d'aujourd'hui et de demain de manière plus durable sur les plans écologique et économique. Cette volonté n'est plus seulement politique mais fait l'œuvre d'une réelle prise de conscience des collectivités et de leurs administrés quant à l'importance de la sobriété énergétique, particulièrement concernant le patrimoine bâti public. Les incertitudes d'approvisionnement, les hausses de prix soudaines et les restrictions ne doivent plus régir la gestion patrimoniale de demain, mais doivent être maîtrisées, voire supprimées, dès la conception.

L'une des motivations principales de la Ville des Andelys est de participer à cette sobriété énergétique en incluant d'ores-et-déjà des solutions constructives durables et plus respectueuses de l'environnement. Le choix d'une réhabilitation plutôt qu'une construction, au-delà de la volonté de rénover le patrimoine de la commune, est motivé par l'impact carbone moindre des travaux.

L'ensemble des travaux projetés permettra d'atteindre un gain énergétique de 60% conformément au décret tertiaire de juillet 2019 à échéance de 2050.

- **Lutter contre la désertification médicale** qui sévit sur la Commune ;
- **La reconversion de la cuisine de l'hôpital en office central de production alimentaire** de la Commune, ce dernier étant actuellement situé dans des locaux inadaptés ;
- **Délocaliser des services municipaux actuellement situés dans des locaux vétustes, énergivores et non adaptés.**
- **Intégrer les services du département de l'Eure – centre médico-social pour renforcer la coopération avec les services du CCAS, et créer en cela une réelle maison des solidarités.**

A. La création d'une maison de santé pluriprofessionnelle

La MSP regroupera environ 21/22 professionnels de santé. Le projet d'aménagement intérieur de cette partie de l'hôpital vise à s'appuyer sur les 2 ailes existantes pour créer deux espaces distincts :

✓ **Aile OUEST**

- Pôle paramédical : orthophonistes, psychologues, podologue, pédicure.

✓ **Aile EST**

- Pôle médical : 9 cabinets de médecins généralistes, spécialiste, local traumatisme, chambre de garde, local ASALEE

Le 2ème étage du bâtiment de 1180m² sera donc dédié à ce projet de maison de santé pluriprofessionnelle.

Il est à noter que près de 613 m², situés au 1^{ère} étage du bâtiment accueilleront des cabinets de sage-femme et échographie, dentiste.

B. L'office central de production alimentaire

1. Éléments de contexte

La Commune des Andelys dispose de 5 établissements scolaires :

- L'établissement scolaire Pompidou regroupant une école maternelle et une école élémentaire
- L'école élémentaire Marcel Lefevre
- L'école maternelle Jules Ferry,
- L'école élémentaire Jean-Pierre Blanchard,
- L'école maternelle Robert Debré.

Ce sont plus de 95% des enfants andelysiens scolarisés qui bénéficient du service de restauration scolaire. Il est à noter depuis 10 ans une baisse progressive du nombre d'élèves au sein des écoles andelysiennes et à contrario une évolution du nombre d'élèves déjeunant à la cantine, liée sans nul doute au dispositif « cantine à 1€ ».

2- Descriptif du projet

Ce nouveau restaurant, permettra, d'améliorer les conditions de travail des agents de restauration et de poursuivre son développement de son offre de services (nouveaux marchés notamment). Compte tenu, de l'exiguïté des locaux, de sa capacité frigorifique insuffisante, notre équipement actuel ne répond plus aux impératifs fixés par l'agrément actuel délivré par les services de l'Etat et ne permet aucune évolution potentielle. Aussi, le projet consiste précisément dans le déplacement de la cuisine centrale actuellement située à l'école Georges Pompidou, dans les locaux actuels de l'hôpital. Les espaces où se situent la cuisine de l'hôpital accueilleraient donc le nouvel office central de production alimentaire en remplacement de celui situé actuellement à l'école Georges Pompidou, ce sera en outre un véritable service public et d'intérêt général de la restauration collective. Ce dernier ne sera pas supprimé mais deviendrait un site de réchauffe à l'image de celui situé à l'école Debré actuellement. Les équipes existantes de la cuisine centrale seront reconduites dans le projet.

C- Les espaces dédiés aux services municipaux et départementaux : CCAS, espace France service et centre médico-social

Le CCAS et l'espace France services sont actuellement situés au sein de la maison de la famille et des solidarités, mairie annexe. Les locaux sont actuellement inadaptés, énergivores. Ils ne permettent pas de tenir compte de la montée en puissance du bouquet de services offert par l'espace France service. Il est également difficile d'organiser les différentes permanences des partenaires extérieurs dans le cadre de notre mission de renforcement de l'accès aux droits pour les administrés. L'intégration du CMS permettra de renforcer le maillage territorial avec le CCAS créant ainsi une réelle maison des solidarités.

Ce projet global de pôle multi-activités permettrait ainsi de relocaliser ces différents services au rez-de-chaussée et sur une partie du 1^{er} étage du bâtiment « 1984 ».

III- plan de financement et planning prévisionnels

	TOTAL	Crédits de paiement 2024	Crédits de paiement 2025	Crédits de paiement 2026
Dépenses (HT)				
AMO, MOE, autres prestataires (bureau de contrôle...)	374 600,00	44 064,00	225 872,00	104 664,00
Études diverses (diagnostics...)	55 100,00	5 100,00	50 000,00	
Travaux	3 300 000,00		2 145 000,00	1 155 000,00
Divers (aléas, révision de prix)	586 640,00		117 300,00	469 340,00
TOTAL HT	4 316 340,00	49 164,00	2 538 172,00	1 729 004,00
TOTAL TTC	5 179 608,00	58 996,80	3 045 806,40	2 074 804,80
Recettes				
DSIL	972 000,00		631 800,00	340 200,00
Fonds vert	445 000,00		330 000,00	115 000,00
Autres financeurs (contrat de territoire, participation départementale)	1 529 610,00		994 246,50	535 363,50
TOTAL	2 946 610,00	0,00	1 956 046,50	990 563,50
Couts résiduels HT	1 369 730,00	49 164,00	582 125,50	738 440,50
Couts résiduels TTC	2 232 998,00	58 996,80	1 089 759,90	1 084 241,30

Il convient d'ajouter un budget de 250K€, hors frais de notaire, lié au montant de l'acquisition auprès du Centre Hospitalier qui a été réalisé fin 2024.

- **2025** sera consacrée à la conception du projet (MOE), au dépôt des autorisations d'urbanisme, au lancement des marchés de travaux et la réalisation d'une première phase de travaux,
- **2026** à la finalisation des travaux et au paiement des soldes et DGD,

L'ouverture de la MSP est prévue fin mars 2026.

Programme 2/ Valorisation du patrimoine historique : poursuite des études préalables à la restauration de l'Église et de l'orgue Saint-Sauveur et plan pluriannuel d'investissement sur la collégiale Notre-Dame

La Ville s'attache à préserver et valoriser son patrimoine historique, notamment l'église Saint-Sauveur et son orgue ainsi que la Collégiale Notre-Dame. Dans la continuité des actions déjà engagées, elle entend poursuivre ses efforts en faveur de leur conservation et de leur mise en valeur.

L'église Saint-Sauveur et son orgue :

Dans le cadre de la préservation du patrimoine communal, deux marchés d'études ont été lancés en 2024 afin d'établir un diagnostic précis des désordres affectant l'église Saint-Sauveur et son orgue. Sur la base des rapports d'expertise, plusieurs interventions sont programmées dès 2025, en priorité sur l'église :

- La réalisation de fouilles archéologiques financées par la DRAC,
- La conduite d'un sondage géotechnique estimé à 35 k€, décomposé comme suit :
 - Mission géotechnique : 23 K€
 - Opération de dépose et repose des dalles : 5 K€
 - Dépenses imprévues dans le cadre de cette opération globale : environ 7K€

Nous souhaitons en effet provisionner une certaine somme pour la réalisation de travaux supplémentaires dans le cadre des sondages (la casse de certaines pierres est plus que probable + matériel à prévoir, notamment des bâches spéciales pour les sols).

Par ailleurs, afin d'assurer un entretien régulier de l'édifice, les actions suivantes seraient prévues au budget de fonctionnement :

- La poursuite des travaux d'entretien de la toiture ;
- Une intervention d'un montant de 30 k€ pour l'enlèvement et le nettoyage des fientes de pigeons.

La Collégiale Notre-Dame :

Dans un souci de sécurisation du site, des travaux de restauration des balustrades et des garde-corps ont été réalisés en 2024. Parallèlement, dans la continuité du marché de restauration lancé en 2019, qui a permis d'engager la réhabilitation du bas-côté nord du chœur et de finaliser la tranche ferme, la poursuite de ce programme s'impose. Celui-ci reste pleinement cohérent avec les enjeux de conservation du monument et nécessite l'affermissement progressif des tranches optionnelles.

Ainsi, à compter de fin 2025, les interventions débiteront par l'installation du chantier de la tranche optionnelle 3, suivie des tranches 1 et 2 selon un calendrier prévisionnel s'étendant à minima jusqu'en 2028.

Le programme de travaux se décomposerait comme suit :

- Tranche 3 : Restauration du bas-côté nord de la nef (partie ouest) – Montant actualisé à ce jour : 620 k€ ;
- Tranche 1 : Restauration du bas-côté nord de la nef (partie est) – Montant actualisé à ce jour : 670 k€ ;
- Tranche 2 : Restauration du massif occidental nord – Montant actualisé à ce jour : 700 k€.

En amont du démarrage des travaux, plusieurs études préalables seront menées en 2025 :

- La pose de fissuromètres et la mise en place d'un dispositif de monitoring
- La réalisation potentielle d'un sondage géotechnique,

Parallèlement et à l'instar des années précédentes, la Commune mandatera une entreprise pour assurer la mission d'entretien de la toiture.

La préservation et la restauration du patrimoine communal constituent une priorité pour la municipalité, soucieuse de transmettre aux générations futures ces édifices emblématiques que sont l'église Saint-Sauveur et la Collégiale Notre-Dame. Ces monuments, véritables repères historiques nécessitent des interventions conséquentes, menées avec exigence et dans une démarche concertée avec les services de l'État et les partenaires institutionnels.

Toutefois, cet engagement s'inscrit dans une gestion rigoureuse et responsable des finances publiques.

Consciente des contraintes budgétaires, la municipalité veille à optimiser chaque euro investi en mobilisant tous les leviers de financement possibles, notamment auprès de l'État, des collectivités partenaires et des mécènes. À travers cette approche équilibrée entre ambition patrimoniale et maîtrise financière, la municipalité réaffirme sa volonté d'assurer la sauvegarde de son patrimoine tout en garantissant une gestion saine et durable des deniers publics.

Programme 3/ Les projets de développement urbain et territorial

1- La révision du Plan local d'urbanisme

○ Les objectifs poursuivis

Il a été décidé par délibérations en date des 26 juin 2018 et 12 mars 2019 de réviser le Plan Local d'Urbanisme de la Commune. Cette révision doit répondre aux objectifs suivants :

- Prendre en compte des évolutions législatives (Grenelle 2, loi ALUR, loi LAAF, loi Macron...),
- Élaborer un projet de territoire communal équilibré et adapté, permettre la requalification de certains secteurs en pensant à un réaménagement d'ensemble (quartier du Levant, friches industrielles)
- Permettre le développement des activités touristiques et de services et maintenir des activités économiques et commerciales existantes
- Repenser la consommation foncière de façon à préserver l'activité agricole et les espaces naturels, assurer la préservation de l'environnement au travers de la définition d'une trame verte et bleue, faciliter les déplacements, notamment en organisant les liaisons douces (piétonnes, cyclables...),
- Prendre en compte le développement des technologies numériques.

○ Le budget alloué

	TOTAL	Réalisé 2019	Réalisé 2020	Réalisé 2021	Réalisé 2022	Réalisé 2023	Réalisé 2024	Crédits de paiement 2025
Dépenses								
MOE Mission révision PLU	80 546,25	3 345,00	8 950,00	16 000,00	13 560,00	16 731,25	18 600,00	3 360,00
Révision de prix marché	4 890,47						3 890,47	1 000,00
Impression dossier d'arrêt	1 365,00						1 365,00	
MOE Carnet de recommandations	9 900,00			2 970,00	6 930,00			
Divers (annonce légale)	122,98	122,98						
TOTAL HT	96 824,70	3 467,98	8 950,00	18 970,00	20 490,00	16 731,25	23 855,47	4 360,00
TOTAL TTC	116 189,64	4 161,58	10 740,00	22 764,00	24 588,00	20 077,50	28 626,56	5 232,00
Recettes								
Suvention DGD "documents d'urbanisme"	14 950,00		2 950,00	12 000,00				
TOTAL	14 950,00	-	2 950,00	12 000,00	-	-	-	-
Coûts résiduels	101 239,64	4 161,58	7 790,00	10 764,00	24 588,00	20 077,50	28 626,56	5 232,00

○ Calendrier

L'année 2025 sera consacrée :

- La réalisation de l'enquête publique du 17/02 au 21/03/2025 ;
- L'approbation du PLU en séance du Conseil Municipal, **en juin 2025**.

2- La requalification du quartier du levant

La destruction progressive des tours par « Mon logement 27 », débutée il y a maintenant plusieurs années, s'étant accélérée, il était nécessaire pour la Commune de réfléchir au devenir de ce quartier et par voie de conséquence à sa requalification. Une étude pré-opérationnelle conduite par le cabinet champs libre a donc été menée en 2022. Elle a permis de dégager les enjeux suivants :

- Développement d'une offre de logements séquencée dans le temps avec des opérations limitées, fragilisées par les contraintes techniques et les prix de sortie ;
- Opportunité pour l'accueil d'un équipement structurant complémentaire ;
- Continuités paysagères des coteaux et de la vallée ;
- Limiter la hauteur et les gabarits des éléments bâtis pour préserver le grand paysage ;
- Gestion des situations d'entrée de ville et des axes routiers pénétrants : sécurisation et déplacements doux ;
- Aménagement de l'axe doux et paysager du Gambon très fréquenté ;
- Capacités de réutilisation des éléments existants sur le site (voirie, réseaux, chaufferie...).

En 2024, la Commune a missionné un urbaniste paysagiste, lequel avait pour orientation de rendre accessible et attractif le schéma d'aménagement produit dans l'étude d'urbanisme pré opérationnelle. Le cabinet a rendu un livrable, support de communication diffusable aux administrés intéressés, d'une part, afin de les faire adhérer au projet et d'autre part, aux opérateurs immobiliers pour leur donner de la visibilité sur le devenir du quartier et l'ambition portée par la collectivité. Ce support a permis également de dessiner les traits de la future travée verte qui traversera ce quartier revisité.

2025 verra le recrutement, du géomètre expert permettant la réalisation d'un relevé topographique, de la maîtrise d'œuvre qui réalisera l'étude d'aménagement, et le lancement de l'appel à projets pour la construction de logements sur le site.

Un budget de 88 K€ sera inscrit pour financer ces différentes missions.

3- La requalification du site industriel « Holophane »

Le tribunal de commerce d'Évreux a placé le 30 novembre 2023, la verrerie Holophane, en liquidation judiciaire, faute de repreneur, l'entreprise était en redressement judiciaire depuis novembre 2022. Elle a pris effet le 2 janvier 2024. Au-delà de la disparition d'un fleuron industriel centenaire, ce sont 208 salariés qui ont perdu définitivement leur emploi. Les efforts conjugués de l'ensemble des acteurs publics : l'Etat, la Région Normandie, le département de l'Eure, l'Agglomération, la Chambre de commerce et de l'industrie, la Commune, et la mobilisation sans faille des salariés n'ont hélas, pas suffi.

La Commune des Andelys, au-delà de cette tragédie qui a frappé ces salariés et l'ensemble du territoire, doit envisager toutes les possibilités de mutation de ce site industriel. En lien avec Seine Normandie Agglomération, la Commune souhaite étudier toutes les pistes qui pourraient mener à sa nécessaire revitalisation. En effet, et pour rappel, l'agglomération reste compétente en termes de développement économique et d'aménagement du territoire.

L'agglomération, accompagnée de ses partenaires institutionnels tels que notamment l'EPFN, au-delà des questions de pollution entourant le site, conduit des études bâtimentaires précises permettant d'alimenter différents scénarios d'aménagement. Un état exhaustif « de situation » est en effet un préalable nécessaire à la définition de projets structurants permettant la revitalisation de cette emprise foncière importante, qui pour rappel, est cadastrée aux sections AL 379 (41 662 m²), AK 27 (422 m²), AL 49 (340 m²) et AL 401 (411 m²) et composée du site industriel, de bâtiments administratifs, de logements pour les salariés de l'entreprise mais également du « domaine des fontainettes ».

Le « domaine des fontainettes » est un bien faisant partie prenante de la liquidation, situé sur un terrain d'environ 3000 m², intégré à l'unité foncière présentée ci-avant.

La Commune a, par délibération de décembre 2023 et via l'EPFN, fait valoir son souhait d'acquérir ce bien au prix de 400K€. Cette offre est toujours en cours d'étude par le liquidateur. En effet, la localisation ainsi que la configuration actuelle du musée Nicolas POUSSIN, ne permettent pas une valorisation idéale de ses collections et de son œuvre majeure « le Coriolan supplié par sa famille ».

Son déplacement sur le site des fontainettes, permettrait de développer fortement sa visibilité au regard notamment du caractère touristique du Petit Andelys.

Cette réflexion pourrait, en outre, s'étendre à la création d'un lieu d'exposition dédié à la verrerie et au savoir-faire centenaire de l'entreprise Holophane. La Commune a, d'ailleurs dans ce cadre, **acheté du mobilier** présent au sein du domaine : stock de verreries, pièces moulées, four et presse, matériel d'exposition, vitrines...

Programme 4/ Des actions environnementales vers une politique de développement durable

La Ville des Andelys poursuit une politique environnementale ambitieuse, intégrée à ses actions d'aménagement du territoire via son Plan Local d'Urbanisme et articulée autour d'une approche transversale et multi-échelle. Cette démarche s'inscrit dans les objectifs du Plan Climat-Air-Énergie Territorial (PCAET), du développement de la transition écologique, de l'éducation à l'écocitoyenneté, de la gestion raisonnée des espaces verts, ainsi que du Conseil de Développement Environnemental.

Dans cette dynamique, la municipalité s'est engagée à renforcer la cohérence et l'impact de son action environnementale à travers trois cadres stratégiques majeurs :

- Un urbanisme maîtrisé via le PLU limitant l'étalement urbain et favorisant la densification de son cœur de ville.
- La création en 2024 d'une Charte Environnementale, définissant des engagements forts en matière de préservation des ressources naturelles, de réduction de l'empreinte carbone et de promotion des mobilités douces.
- La poursuite du Plan Alimentaire Territorial (PAT), visant à structurer un modèle alimentaire durable, privilégiant les circuits courts et la souveraineté alimentaire locale.

Continuité sur la priorité à la restauration des mares communales et du Parc de Lattre de Tassigny :

Dans ce cadre, la restauration des mares communales constitue un axe écologique prioritaire pour la collectivité. Ces milieux naturels jouant un rôle fondamental dans la préservation de la biodiversité locale et participant au maintien des écosystèmes fragiles du territoire.

En 2024-2027, un investissement de 150 000 € est programmé pour initier le projet de reconfiguration du Parc de Lattre de Tassigny, incluant la rénovation de sa mare. Ce projet, étalé sur deux phases prévoit :

- Phase 1 (2024-2025) : Curage et restauration écologique de la mare.
- Phase 2 (2026-2027) : Reconfiguration des allées et premiers aménagements paysagers, plantations et renaturation progressive du parc.

Ces interventions permettront de redonner à cet espace sa pleine fonction écologique et paysagère, tout en améliorant son attractivité et son rôle de poumon vert au cœur de la ville.

Une alimentation durable et locale au cœur du territoire :

Le Plan Alimentaire Territorial (PAT) porté par la Ville vise à développer une alimentation saine, durable et accessible à tous, tout en soutenant les agriculteurs locaux. Dans ce cadre, plusieurs actions concrètes sont mises en œuvre :

- Favoriser les circuits courts et les produits locaux dans la restauration collective, en particulier pour la cantine à 1 € destinée à plus de 95% d'élèves andelysiens,
- Soutenir l'installation et la pérennisation des producteurs locaux via l'achat public,
- Accompagner la sensibilisation des habitants et plus particulièrement nos scolaires, nos aînés de la résidence autonomie, à l'alimentation durable et à la lutte contre le gaspillage alimentaire.

En intégrant ces objectifs au sein du ROB 2025, la Ville affirme sa volonté de faire du PAT un levier de transition écologique, conciliant qualité alimentaire, accessibilité sociale et soutien au développement économique local.

Vers un territoire durable et résilient :

Au-delà des aménagements paysagers et de l'alimentation durable, la Ville des Andelys affirme sa volonté de construire un territoire respirable, résilient et durable. Cet engagement se traduit par l'intégration des principes écologiques à tous les niveaux de l'urbanisme via son Plu et des espaces publics :

- Le développement de la végétalisation pour lutter contre les îlots de chaleur urbains,
- Le développement des mobilités douces via la Seine à vélo notamment, avec la création de pistes cyclables et de cheminements piétons sécurisés.
- Le Maintien de la trame noire pour préserver la faune nocturne,
- La Réflexion sur la mise en place d'une gestion différenciée des espaces verts,
- La réhabilitation thermique de la partie contemporaine de l'ancien hôpital Saint Jacques (objectif 60% d'économie d'énergie),
- Une action de sensibilisation via le Conseil de Développement Environnemental, l'enjeu 2025 sera porté sur le thème de l'eau en partenariat avec le CAUE.

Ces actions s'inscrivent dans une stratégie durable visant à faire des Andelys une commune exemplaire en matière de développement durable, de résilience environnementale et d'amélioration de la qualité de vie pour ses habitants et visiteurs. La Ville des Andelys affirme ainsi sa volonté de faire de 2025 une année de consolidation et d'innovation, en plaçant le développement durable et l'efficacité budgétaire au cœur de son action publique.

Programme 5/ La poursuite du plan de rénovation des voiries communales et espaces publics, d'enfouissement des réseaux et de développement de la vidéo protection

○ Sur la RD 125, Aménagements de sécurité - traversée de Radeval,

La participation financière de la Ville étant étalée sur 4 années, **la Commune versera 60 990€ en 2025, puis 51 800€ en 2026.**

○ Enfouissement de réseaux et éclairage public

Dans le prolongement de l'enfouissement des réseaux **rue des déportés martyrs en cours de finalisation et des nombreuses opérations de changement de mats et passage en LED, réalisées en 2024, le SIEGE envisage d'investir près de 160K€** pour améliorer notre système d'éclairage public (quai Grimoult, Enguerrand de Marigny, rue du Maréchal Leclerc...).

○ Rénovation des voiries communales et mobilités douces

Après avoir investi **plus de 260K€ en 2024** pour embellir les voiries communales, **un budget de 350K€ en 2025** serait prévu sur cette thématique. Il sera notamment procédé à la réfection de la rue des déportés martyrs (partie comprise de la fin de la rue des capucins jusqu'à l'avenue de la république), la phase 2 des trottoirs du petit Andelys, les rues perpendiculaires au quai Grimoult, et divers travaux de sécurisation sur le territoire et notamment le changement de la passerelle devant l'école Marcel Lefevre.

La Commune engagera dès 2025 **un travail de concertation avec les riverains du hameau de Villers visant à proposer des solutions durables de réduction de la vitesse et de sécurisation routière.** Il pourra en ressortir des travaux d'aménagements dédiés, dès 2026. La Commune sera accompagnée par le CD 27 sur le sujet.

Nous rappellerons que **la qualité des voiries** s'apprécie également à travers **l'optimisation de leur exploitation** (maintien de la viabilité, gestion du trafic, aide au déplacement) d'une part et, de **l'entretien régulier** des routes, des dépendances et des équipements d'autre part. Nos attentes et notre partenariat avec le Syndicat de Voirie Vexin Seine seront renforcés.

Enfin, nous procéderons à la finalisation du **réaménagement de la promenade des prés** après s'être attaché à la rendre praticable en toute sécurité. **Un budget sera prévu pour l'installation de bancs et tables.**

○ Développement de la vidéoprotection

Il est envisagé une amélioration du système de vidéoprotection existant, visant la prise en compte, de la sécurisation globale de la commune, tant en matière de contrôle de flux (axes principaux pénétrant de la commune), que sur les zones sensibles (sécurisation des abords des établissements scolaires, des bâtiments publics, équipements de loisir et sportifs susceptibles d'accueillir de fort rassemblement de personnes). **Cette opération nécessiterait l'inscription d'un budget de 12K€.**

Programme 6/ Le réaménagement et l'amélioration des bâtiments publics

En 2025, le patrimoine bâtiminaire ferait l'objet d'importants travaux ciblés. Il est en effet envisagé d'investir **plus d'1000K€**. Leur réalisation effective de ces investissements est néanmoins conditionnée par l'obtention des subventions sollicitées auprès de nos partenaires institutionnels.

1- L'amélioration des locaux scolaires

L'année 2024 a permis d'investir **plus de 1 000 K€** (RAR inclus) de travaux dans nos établissements scolaires (école Marcel Lefèvre : travaux de consolidation et de réhabilitation ; école Blanchard : travaux d'étanchéité de la toiture terrasse et changement de l'éclairage extérieur ; école Pompidou/Kergomard : travaux d'étanchéité phase 3 et changement des rideaux et stores).

L'année 2025 verrait la réalisation d'un programme de travaux ambitieux estimé à **plus de 240 K€** porté notamment sur les écoles Blanchard et Lefevre :

- **Ecole Blanchard :**
 - Changement de l'ensemble des éclairages intérieurs,
- **Ecole Marcel Lefevre**
 - Poursuite des travaux de réhabilitation suite aux travaux de stabilisation de l'équipement ;
 - Création d'un self

Le budget intégrerait une enveloppe pour financer des travaux divers dans les autres établissements scolaires.

2- Une politique sportive ambitieuse

L'année 2024 a vu la réalisation de **275 K€** de travaux au sein des infrastructures sportives. **L'année 2025 verra la rédaction d'un Schéma Directeur Immobilier sportif et pourrait voir également la réalisation de travaux, pour un montant de plus de 500K€.**

- **Réalisation d'un schéma directeur immobilier sportif (50K€) :**

Un schéma directeur des installations sportives est un document stratégique qui permet de planifier et de gérer de manière optimale les infrastructures sportives d'une collectivité ou d'une organisation. Voici les principales phases pour élaborer un tel schéma :

Phase 1 : Diagnostic des équipements

Il a pour objet :

- **De statuer sur l'état technique des bâtiments**, leurs conformités aux normes et réglementations en vigueur et la possibilité de les réhabiliter / restructurer correctement ;
- **De lister les travaux** qui seront nécessaires pour répondre à la réglementation, la sécurité, réaliser des économies de fonctionnement et pour assurer la pérennité de l'exploitation ;

- **D'effectuer un état des lieux général** descriptif écrit et graphique (reportage photographique) ;
- **D'apporter des commentaires sur la notion de vétusté des équipements** et du matériel (V1 : bon état, V2 : état moyen, V3 : mauvais état) ;
- **L'analyse architecturale et fonctionnelle** permet d'avoir un regard critique sur l'organisation du bâtiment : identification des locaux et de leurs usages, analyse des flux de circulations et de l'organisation et du dimensionnement des vestiaires, identification du parcours des PMR.

Phase 2 et 3 : Schéma directeur et préprogramme

- Définition des objectifs : Fixer des objectifs clairs et précis en termes de développement, de rénovation, et de gestion des infrastructures sportives.
 - Élaboration du plan d'actions : Définir les actions à mettre en œuvre pour atteindre les objectifs fixés, en précisant les priorités, les délais, et les ressources nécessaires.
 - Mise en œuvre et suivi : Mettre en place les actions prévues et assurer un suivi régulier pour évaluer les progrès réalisés et ajuster le plan si nécessaire.
 - Communication et concertation : Informer et impliquer les différents acteurs tout au long du processus pour garantir l'adhésion et la réussite du projet.
 - Partenariats et financement : Identification des partenaires potentiels (collectivités locales, associations sportives, secteur privé) et des sources de financement pour soutenir les projets
- **Travaux dans les équipements sportifs :**
- Houssays : Amélioration du système de chauffe et remplacement des aérothermes, club house, relamping notamment,
 - La Boullaye : Travaux sur le réseau d'EP, reprise des désordres structurels,
 - Stade Tomasini : relamping terrains de foot et rugby, création d'un tribune CSA rugby notamment, travaux sur la structure.

Programme 7/ l'acquisition de matériels

Enfin, un budget de **plus de 200 K€** serait également inscrit pour des acquisitions de matériels destinés aux services de la restauration, espaces verts, scolaire, informatique, sport.

LE FINANCEMENT DES OPERATIONS

La réalisation de ces projets pourrait être assurée avec les recettes nouvelles suivantes :

- L'autofinancement ;
- Les subventions d'investissement des partenaires institutionnels (DETR/DSIL, Fonds vert, Région, Département, SNA, Fondation du patrimoine...) dont on sait que leur perception pourrait être fortement ardue au regard du contexte financier pour l'ensemble des collectivités ;
- Des recettes de cession : terrains Cellnex, Radeval, ... ;
- Le Fonds de Compensation de la TVA pour **plus de 225K€**,
- Le recours à l'emprunt sur des opérations structurées. La Commune aura recours à deux emprunts différents :
 - Un emprunt dédié à la réalisation du pôle multi-activités ;
 - Un emprunt dédié au financement des autres opérations structurantes
- Enfin des recettes plus marginales, telles que la Taxe d'Aménagement